

Pôle finances et administration
Direction de l'analyse et du conseil
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2025_011
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

11 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. a pour objet de permettre à l'assemblée délibérante de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Le rapport présenté en annexe aide à la définition de la stratégie budgétaire en dégagant les marges de manœuvre dont disposera le budget pour accomplir les objectifs du mandat.

Ce rapport sera transmis au Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il sera mis à la disposition du public à l'hôtel de Ville, dans les quinze jours suivant la tenue de débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire,
- prendre acte du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe,
- autoriser le Maire, ou le Maire Adjoint à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après examen en commission n°1, le conseil municipal a pris acte de la tenue des débats et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025.

Heure de vote : 19h37		Nombre de votants : 54	
Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 5 février 2025

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 42
Date de la convocation et de son affichage : 23 janvier 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le cinq février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 23 janvier 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 20h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h38) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 17h41 et départ à 20h07) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

AMBROIS Anne a donné procuration à SIMONIN Philippe
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
BROQUAIRE Guy a donné procuration à LEMOINE Morgan
DUVAL Karine a donné procuration à RONSIN Chantal
FAGNEN Sébastien a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à HERY Sophie
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
ISOIRD Valérie a donné procuration à MARTIN Patrice
LELONG Gilles a donné procuration à Stéphanie COUPÉ
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
VARENNE Valérie a donné procuration à PLAINEAU Nadège

ABSENTE

HAMON-BARBÉ Françoise

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025

Après la crise sanitaire de la COVID 19 (2019/2021), la crise inflationniste de l'énergie et des matières premières (2022/2024), le budget primitif 2025 s'inscrit dans une crise politique avec la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République, ceci dans un contexte inédit de surendettement de l'Etat avec 3 300 milliards de dette, soit 113,7 % du produit intérieur brut.

L'ancien projet de loi de finances pour 2025, préparé par le Gouvernement Barnier, prévoyait de mettre à contribution les collectivités territoriales à hauteur de 5 milliards d'euros pour résoudre en partie ce surendettement.

Concrètement, des mesures sans précédent prévoyaient notamment la mise en place d'un fonds de prélèvement autoritaire de 3 milliards d'euros, la diminution du taux de FCTVA, et la baisse de certaines dotations.

Le coût de ces ponctions sur les finances de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin était estimé à -4,2 M€ en 2025 alors que l'épargne nette du budget primitif 2024 s'élevait à 2,7 M€.

La censure du Gouvernement Barnier intervenue à l'occasion du vote du projet de loi de finances sur la Sécurité Sociale a accordé un sursis aux collectivités locales, entraînant finalement la reconduite du budget de l'Etat 2024 par le vote de la loi spéciale publiée au JORF le 21 décembre 2024. Ce texte d'urgence permet d'éviter un « shutdown » et le blocage des administrations du pays dès les premiers jours de l'année 2025.

Ce texte atypique assure « la continuité de la vie nationale » et évite la paralysie budgétaire, en autorisant l'exécutif à prélever l'impôt et à emprunter pour financer l'Etat, les collectivités et la Sécurité sociale à compter du 1er janvier.

Reprenant les mesures inscrites dans le budget 2024, la loi spéciale permet de ne pas modifier les règles du FCTVA et de ne pas minorer la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP/FDPTP). Deux dispositions, parmi d'autres, du PLF 2025 du gouvernement Barnier, et dont l'impact eut été significatif sur les finances de la Ville.

Ces mesures conservatoires resteront en vigueur jusqu'au bouclage définitif de la nouvelle loi de finances dont l'adoption est attendue d'ici la « mi-février », soit après ce débat sur les orientations budgétaires de la Ville.

Le nouveau Premier ministre a annoncé avant Noël vouloir reprendre, non pas la copie initiale du gouvernement Barnier, mais « la copie qui a été votée ». Monsieur Bayrou fait ainsi référence à la version du PLF pour 2025 intégrant les nombreux amendements approuvés par les parlementaires lors des débats, mais dont l'examen a été suspendu par la censure.

L'une des conséquences directes de ces choix serait que l'effort demandé aux collectivités en 2025 soit moins important que ce que prévoyait le projet Barnier.

Juste avant la censure, les sénateurs ont abaissé de 3 milliards d'euros le prélèvement annoncé sur les collectivités en adoptant une série de mesures, telles que l'augmentation du montant de la DGF, le relèvement du plafond des DMTO ou encore la suppression de la mesure gouvernementale amputant le FCTVA (pour un gain total d'un peu plus d'un milliard d'euros).

Surtout, ils sont revenus sur le très controversé projet de « fonds de p... et inabouti », qui prévoyait de ponctionner de 3 milliards d'euros les 450 collectivités les plus importantes – pour le remplacer par un nouveau dispositif plus favorable aux départements.

Le projet remodelé par la chambre haute prévoyait ainsi un mécanisme qui ne devait opérer « aucun prélèvement de ressources », mais plutôt « lisser dans le temps les recettes des collectivités qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics ». Et cela via une contribution de « 1 milliard d'euros » (au lieu des 3 milliards prévus), tout « en tenant compte du niveau de leurs recettes mais aussi de leurs situations financières relatives ».

Cette version remodelée devait, toutefois, élargir le fonds de précaution à plus de communes et concerner moins de départements, tout en abaissant le prélèvement sur chaque collectivité.

Le seul dispositif qui subsistera à cet épisode législatif chaotique, est l'augmentation des cotisations patronales à la CNRACL, de 3 points par an pendant quatre ans, ce qui représente, pour Cherbourg-en-Cotentin, un coût annuel supplémentaire estimé à 1,2 M€.

Néanmoins, la problématique du déficit public national reste prégnante et la probabilité que de nouvelles mesures financières contraignantes, imposées aux collectivités locales, interviennent est grande.

Le budget primitif 2025 s'inscrira donc dans ce contexte national singulier. **Sans renoncer à la qualité du service public ni faire appel au levier fiscal, ce budget demeurera un acte de stabilité dans le quotidien des habitants de Cherbourg-en-Cotentin.** Il proposera de maîtriser les effets encore puissants de l'inflation qui s'appliquent à l'ensemble des charges de la commune, tout en sécurisant, tant qu'il le peut encore, le niveau des subventions accordées au monde associatif, pour qu'il continue d'entretenir dans les meilleures conditions le lien social et l'animation sportive et culturelle de la commune. Cette assurance passera par l'adaptation du service public aux besoins toujours évolutifs de nos habitants dans une démarche de sobriété de moyens compatibles avec les contraintes du changement climatique.

La solidarité communautaire, dorénavant portée par les ressources fiscales longtemps attendues de l'EPR, s'exprimera encore auprès de la Ville en 2025, à travers le pacte financier et fiscal, source de moyens supplémentaires tant en fonctionnement, par l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire, qu'en investissement avec la réévaluation des fonds de concours.

La conjugaison de tous ces leviers d'action permettra de mener à bien les programmes majeurs d'investissement qui transforment et adaptent la ville aux besoins de notre temps, et dont la mise en chantier débutera ou s'achèvera en 2025 (construction du palais des sports de Chantereyne, rénovation du plateau piétonnier et de la Place De Gaulle, les aménagements du Bus Nouvelle Génération, le schéma directeur de l'éclairage public, le renouvellement urbain quartier Charcot Spanel-les Fourches, la rénovation des groupes scolaires...), marquant définitivement ce mandat du sceau de la transformation urbaine pour une ville responsable et résiliente face aux enjeux écologiques et climatiques.

Le présent rapport analyse les caractéristiques qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2025. Il développera les moyens qui pourront être consacrés au fonctionnement des services publics et aux projets d'investissement.

SOMMAIRE

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL	6
1.1. Le contexte économique national	6
1.1.1. Une croissance atone mais positive du PIB national.....	6
1.1.2. La diminution de l'inflation amorcée en 2024 devrait se poursuivre en 2025	7
1.1.3. La détente des taux d'intérêt, un impact limité	7
1.1.4. Une dette publique très préoccupante.....	8
1.2. Le scénario macroéconomique associé à la loi de finances spéciale 2025	8
1.3. Des lois de finances à surveiller dans un contexte de déficits publics croissants.....	9
1.3.1. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 dessine une trajectoire non encore contraignante pour les collectivités territoriales.....	9
2. LE BUDGET 2025 INVERSE L'EFFET CISEAUX.....	10
2.1. Les produits de fonctionnement conservés au niveau de la moyenne nationale en 2023.....	10
2.1.1. Des taux de fiscalité foncière stabilisés d'ici la fin du mandat.....	12
2.1.1.1. Une fiscalité municipale concentrée sur le foncier bâti.....	12
2.1.1.2. La taxe sur le foncier non bâti (TFNB).....	13
2.2. Les ressources exogènes : les dotations nationales stabilisées grâce au statut de commune nouvelle.....	13
2.2.1. Les ressources nationales : les dotations et fonds de péréquations	13
2.2.1.1. La DGF protégée par la nouvelle dotation de garantie des communes nouvelles depuis 2024	15
2.2.1.2. Les allocations compensatrices.....	16
2.2.1.3. Les fonds de péréquation : le FPIC et le FDPTP	16
2.2.2. Les dotations communautaires dynamisées par le nouveau pacte fiscal et financier	17
2.3. Les charges de fonctionnement attendues en diminution en 2025	18
2.3.1. Des dépenses par habitant dans la moyenne nationale	18
2.3.2. Des charges de fonctionnement freinées en 2025 après les hausses liées aux dernières crises	19
2.3.3. La masse salariale maîtrisée supporte l'augmentation de 3 points de cotisation à la CNRACL.....	20
2.3.3.1. Un effectif stable renforcé dans les secteurs de la sécurité publique et des nouvelles technologies	20
2.3.3.2. Un effectif essentiellement public composé majoritairement de personnels féminins.....	21
2.3.3.3. La masse salariale 2023	22
2.3.3.4. Le temps de travail.....	23
2.3.4. La diminution des charges à caractère général	23

2.3.5. *Soutenir le monde associatif*..... 23

2.3.6. *Développer l'offre de santé et accompagner la solidarité*..... 23

2.3.7. *Moins d'évènements exceptionnels en 2025*..... 24

3. L'INVESTISSEMENT CONTRAINT PAR UNE EPARGNE REDUITE MAIS QUI S'EST AMELIOREE EN 2023 24

4. UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SOUTENU 27

5. UNE DETTE FAIBLE ET SAIN 29

- 5.1. *Une situation comparée très satisfaisante*..... 29
- 5.2. *Un encours de la dette en diminution* 30
- 5.3. *Une progression de l'annuité qui reste mesurée*..... 31

CONCLUSION..... 33

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait se stabiliser à 3,2 % en 2024 et 2025 et s'accompagner d'une poursuite de la baisse de l'inflation, d'une amélioration des revenus réels et d'une politique monétaire moins restrictive dans de nombreuses économies, qui aideront à soutenir la demande.

L'activité mondiale serait surtout tirée par les économies émergentes malgré le ralentissement chinois. Dans les pays avancés, la croissance resterait dynamique aux États-Unis et plus modérée en zone euro, avec une situation économique variée selon les pays, l'Allemagne connaissant actuellement une stagnation tandis que l'économie espagnole affiche une croissance plus dynamique. Toutefois l'élection de Donald Trump aux États-Unis ne devrait pas être sans conséquences, alors que l'on s'attend à des contrôles des exportations, sanctions et à une coercition économique plus importantes.

Les risques géopolitiques constituent toujours le principal aléa pesant sur ce scénario. Le contexte international est plus que jamais incertain avec la poursuite de la guerre en Ukraine sans issue militaire claire en vue, et des conflits aux Moyen-Orient.

La fréquence accrue des épisodes météorologiques extrêmes en 2024 (épisodes de canicule aux États-Unis notamment, inondations record en Europe, cyclones, feux...), rappelle par ailleurs la nécessité pour les acteurs publics et privés de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets irréversibles de l'augmentation des températures au niveau mondial.

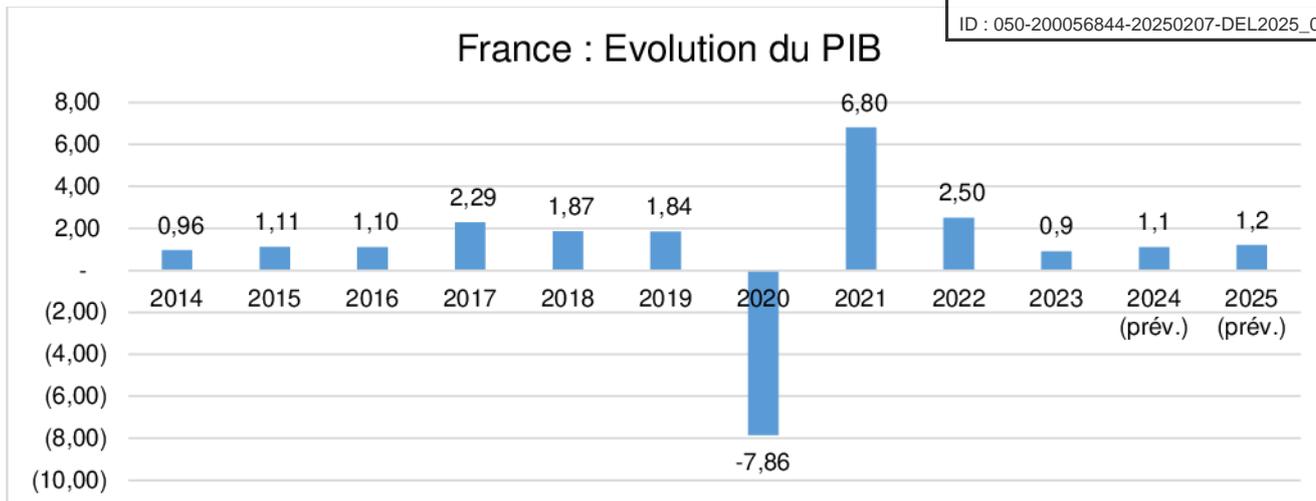
1.1. Le contexte économique national

1.1.1. Une croissance atone mais positive du PIB national.

En 2024, l'évolution du PIB national devrait s'établir autour de 1,1 % (selon la Banque de France et l'INSEE), soit en deçà des prévisions du Gouvernement qui misait sur une croissance du PIB en volume de + 1,4 % dans le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024.

L'évolution en 2024 du PIB national était principalement soutenu par le commerce extérieur et les dépenses publiques. La consommation et l'investissement tant du côté des ménages que des entreprises sont restés faibles. Malgré une amélioration, l'inflation portée par les prix de l'énergie et des matières premières a continué de ralentir la progression de la consommation finale privée incluant ménages et entreprises alors que celle-ci représente la moitié des richesses dégagées.

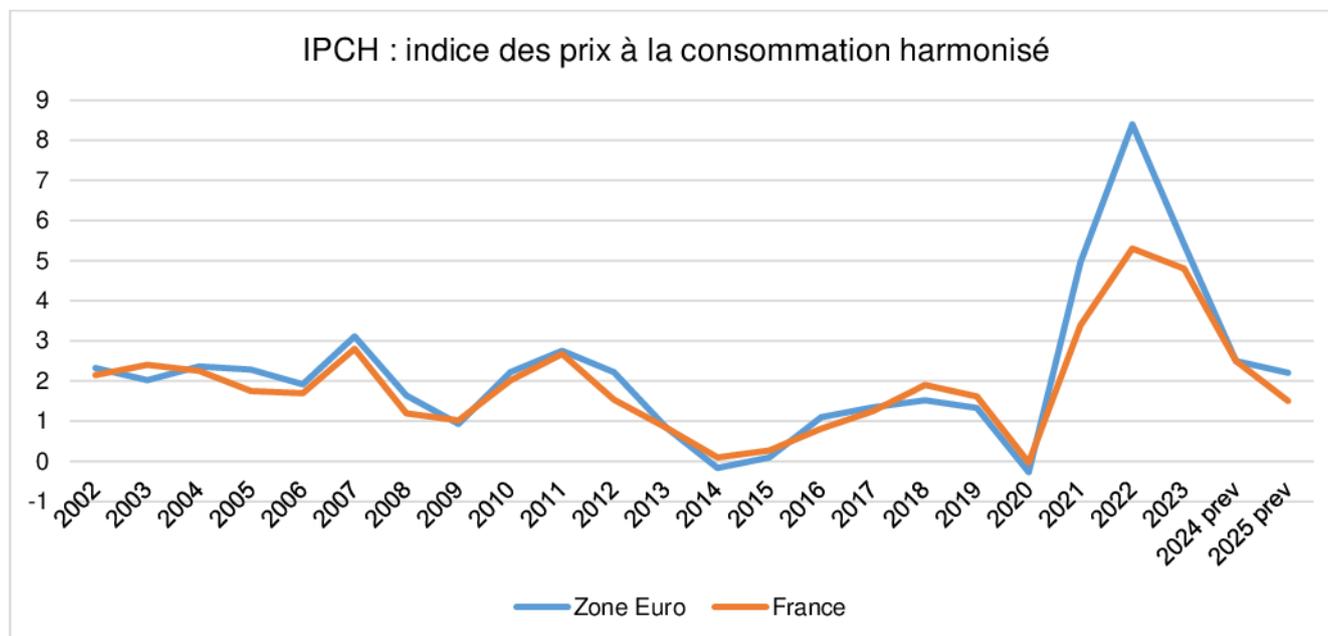
Pour 2025, la Banque de France anticipe une croissance nationale de 1,2 % en 2025 (et 1,5 % en 2026), un chiffre légèrement supérieur à celui avancé dans une note récente par la direction générale du Trésor (+1 %). En effet, le contexte politique interne et géopolitique rendent l'accélération prévue de l'activité incertaine. Il est prudent d'envisager une relative stabilité de la croissance annuelle d'ici 2025.



1.1.2. La diminution de l'inflation amorcée en 2024 devrait se poursuivre en 2025.

L'inflation se définit au sens de l'INSEE comme une progression cumulative des prix sur plusieurs trimestres. Après des années marquées par une inflation record en Europe (8,4 % en 2022, 5,4 % en 2023 pour la zone euro), la baisse s'est confirmée en France au cours de l'année 2024, et l'inflation devrait s'établir à 2,5 % pour l'année. La baisse de l'inflation est principalement due à la diminution des prix de l'énergie et des matières premières. En 2025, les coûts de l'énergie devraient encore fortement diminuer, et l'inflation en France pourrait s'établir à 1,5 %.

Pour l'établissement du PLF 2025, le Gouvernement retient une inflation prévisionnelle de 1,8 %.



1.1.3. Détente des taux d'intérêt, un impact limité.

Le ralentissement de l'inflation a rendu possible un assouplissement de la politique monétaire. La Banque Centrale Européenne a annoncé une première baisse de son principal taux directeur en juin 2024, suivie de trois baisses consécutives en septembre, octobre et décembre, la facilité de dépôt passant de 3,75 à 3 % en 7 mois.

La baisse devrait se poursuivre en 2025 compte tenu de la chute plus rapide. L'hypothèse de retrouver les taux historiquement bas de 2022 étant écartée par les experts, cette baisse progressive devrait avoir un effet relatif sur les conditions d'endettement en 2025.

1.1.4. Une dette publique très préoccupante

Dans un contexte de pandémie mondiale, puis d'inflation record en Europe, les mesures gouvernementales d'urgence ont été décisives pour préserver le tissu productif, l'emploi et le pouvoir d'achat, mais elles ont eu un coût très élevé pour les finances publiques. Par ailleurs, les fortes diminutions d'impôts, notamment économiques, n'ont pas eu les effets escomptés sur la croissance ce qui a entraîné un accroissement incontrôlé de la dette publique courant 2024.

En juillet 2024, la Cour des comptes soulignait la situation préoccupante de la France, alors que la situation économique s'est normalisée et que l'inflation s'est résorbée. La dette publique, emportée par la réitération des déficits et par son poids, affiche un coût de plus en plus élevé qui contraint toutes les autres dépenses, obère la capacité d'investissement du pays et l'expose dangereusement en cas de nouveau choc macroéconomique. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la trajectoire de réduction du déficit public n'inclut pas les investissements indispensables qui devront être réalisés pour faire face au changement climatique. La France doit maintenant consentir des efforts structurels sur les ressources et les charges pour retrouver le contrôle de ses finances publiques et honorer ses engagements, tant vis-à-vis de nos partenaires de l'Union Européenne que des générations futures, à la faveur d'une stratégie crédible qui préserve la croissance et la cohésion sociale.

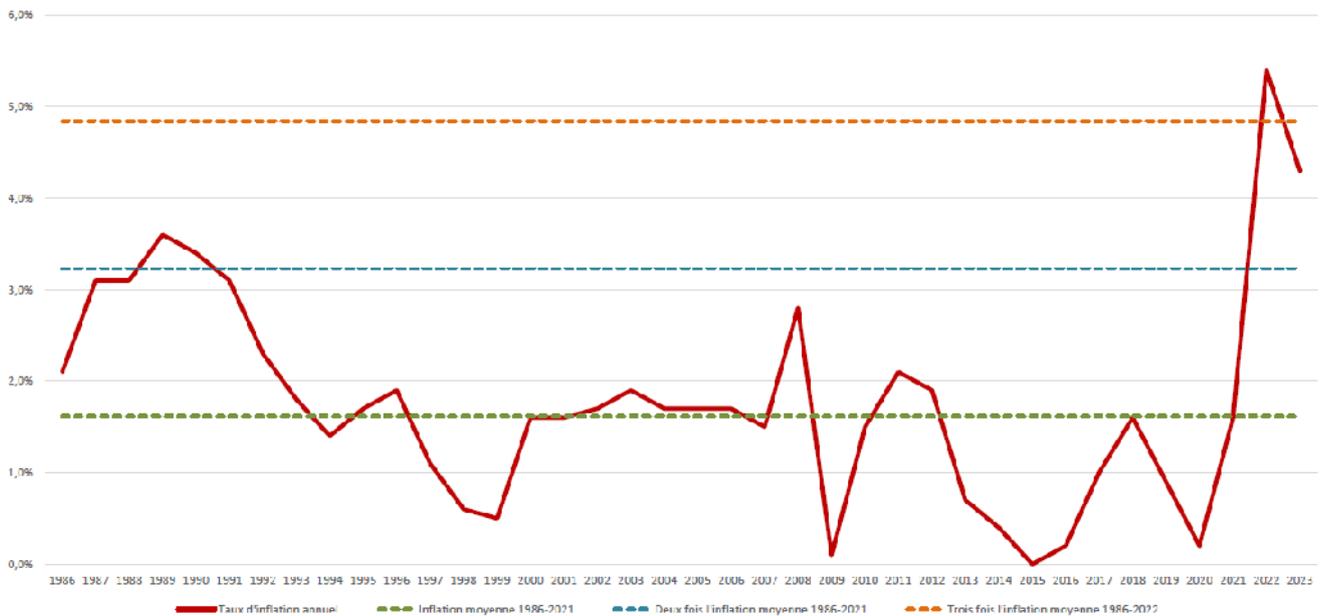
Cette situation aura des conséquences sur le niveau des subventions et dotations de l'Etat, sur la fiscalité, et sur les conditions d'emprunt des acteurs publics. La communauté d'agglomération et ses communes membres seront d'autant plus exposées qu'elles bénéficieront en année pleine de la manne fiscale attendue depuis plus d'une décennie.

1.2. Le scénario macroéconomique associé à la loi de finances spéciale 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté avec les hypothèses suivantes :

- Une hausse du PIB de 1,1 % ;
- Un taux d'inflation prévisionnel de 1,8 % ;
- Un niveau de déficit public de 5 % du PIB.

Inflation annuelle 1986-2023



1.3. Des lois de finances à surveiller dans un contexte de déficits publics croissants.

La version initiale du PLF 2025 présentée par le Gouvernement Barnier, prévoyait des mesures de redressement des déficits publics qui mettaient les collectivités locales à contribution.

La censure du gouvernement Barnier a entraîné finalement la reconduite du budget de l'Etat 2024, et offre ainsi un répit financier aux collectivités locales.

Néanmoins, la problématique du déficit public national reste prégnante et la probabilité que de nouvelles mesures financières contraignantes, imposées aux collectivités locales, interviennent est grande à court et moyen terme.

1.3.1. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 dessine une trajectoire non encore contraignante pour les collectivités territoriales

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 est parue au Journal Officiel du 19 décembre 2023. Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Certaines de ses dispositions concernent les collectivités territoriales mais demeurent non contraignantes quant à l'atteinte de ces résultats, abandonnant l'aspect coercitif des pactes de Cahors.

L'objectif de ce texte reste de réduire le déficit public à - 3 % à horizon 2027.

2. LE BUDGET 2025 INVERSE L'EFFET CISEAUX

Le budget primitif 2025 présentera un redressement de son épargne soutenue par la diminution attendue des dépenses de fonctionnement, fruit des choix de gestion opérés ces deux derniers exercices et du retour à la normale de l'inflation sur les énergies et les matières premières. Cette augmentation de l'épargne sera donc plus le résultat d'une baisse de charges que d'une augmentation significative de ressources, ces dernières étant pour près de 50% d'entre elles, figées.

Depuis le transfert de la fiscalité économique à la communauté d'agglomération en 2017, puis la réforme conduisant à la suppression de la taxe d'habitation, le dynamisme des recettes municipales repose essentiellement sur les taxes foncières alors que 48% des recettes de la ville sont stables ou en diminution. Le produit de ces taxes foncières devrait s'élever à 52,6 M€ en 2025, soit un tiers des recettes de fonctionnement du budget. Elles vont bénéficier d'une revalorisation légale forfaitaire fixée à 1,7 %.

La plupart des tarifs des services municipaux vont également être actualisés à hauteur de 1,4 % au 1^{er} janvier pour certains et 1^{er} septembre 2025 pour d'autres.

Hormis la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui va augmenter fortement, toutes les autres recettes de fonctionnement sont au mieux, stables, ou en diminution.

Au final, les recettes de fonctionnement évolueront globalement de 0,5 %, soit en dessous de l'inflation prévisionnelle prévue à 1,8%.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles seront présentées en diminution de plus de 1% par rapport au budget primitif 2024. Cette baisse attendue de plus d'1,5 M€ témoigne de la capacité des services municipaux à s'adapter à un contexte budgétaire difficile en faisant preuve de rigueur et d'imagination pour réussir à dépenser moins sans pour autant remettre en cause la qualité du service public.

Cette diminution des dépenses, conjuguées à l'augmentation relative des recettes permettra une inversion de l'effet ciseaux, ce qui améliorera les niveaux d'épargnes et donc le financement de l'investissement.

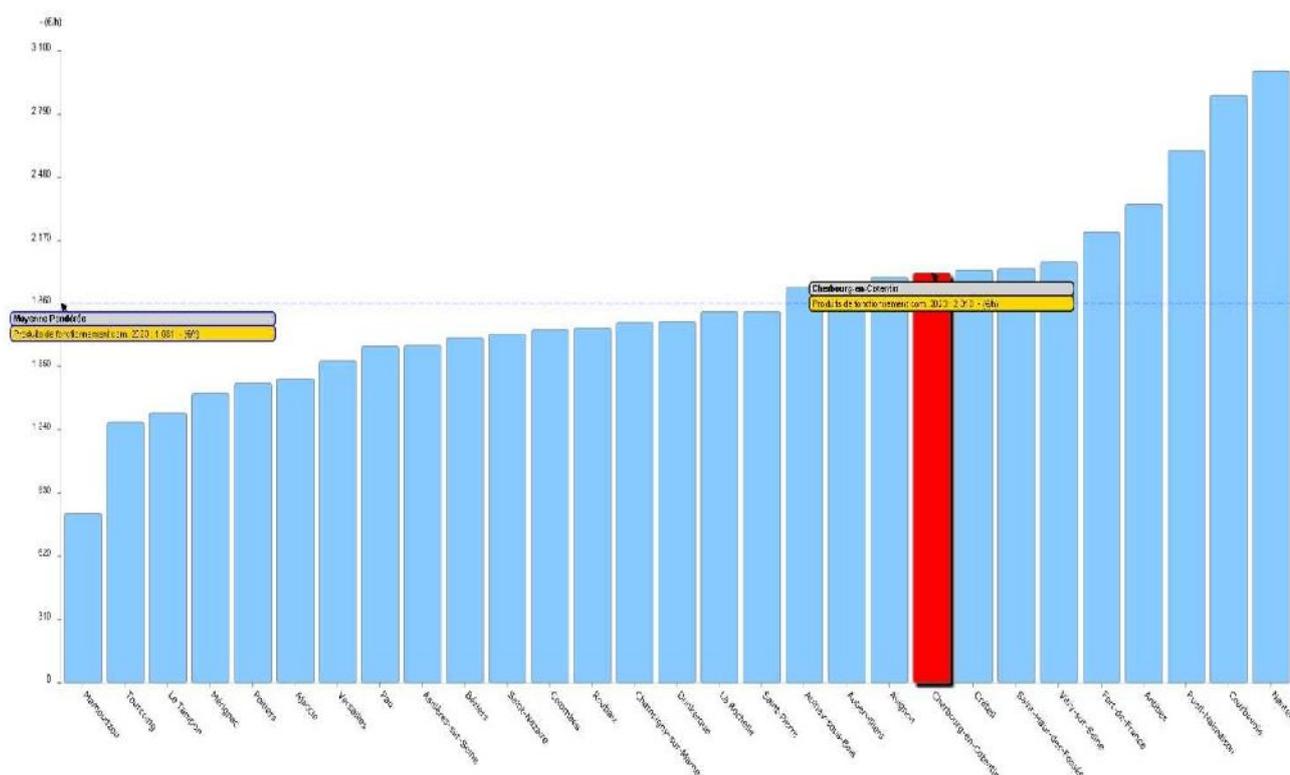
2.1. Les produits de fonctionnement conservés au niveau de la moyenne nationale en 2023

MC	2020	2021	2022	2023
Impôts et taxes	77,3	76,1	78,1	85,0
Dotations et participations	56,9	53,8	55,2	59,9
Autres produits fonct courant	7,6	10,8	13,4	15,4
Produits exceptionnels larges *	0,3	0,3	0,3	0,3
PROD. DE FONCTIONNEMENT	142,0	141,0	147,0	160,1

* y compris les produits financiers divers (76 - 762) atténuation de charges

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 160,1 M€ en 2023, en hausse de 9,26 % par rapport à 2022.

Les recettes de fonctionnement de la Ville atteignent 2 010 € par habitant, soit 10,5% de plus que la moyenne nationale des communes de la même strate démographique (75 000 – 99 999 habitants) qui s’élève à 1 861 €.



Ce faible écart à la moyenne révèle cependant une structure des recettes du budget de la ville assez singulière.

La faiblesse relative des ressources propres (fiscalité locale, produits des services) est compensée par un niveau particulièrement élevé de DGF, propre au statut de commune nouvelle, de 517 € par habitant, contre une moyenne nationale de 221 € par habitant. Cette situation exceptionnelle est le résultat bénéfique de la création de Cherbourg-en-Cotentin.

Cherbourg-en-Cotentin - Fonctionnement 2023 - €/PopINSEE	Cherbourg (€/hab)	Moyenne (€/hab)	Ecart moy en €	Ecart moy en %
Produits de fonctionnement	1 928	1 813	155	8,5%
Produits de fonctionnement courant	1 961	1 798	162	9,0%
Impôts locaux	970	1 138	-168	-14,7%
Autres impositions	70	144	-74	-51,6%
DGF	517	221	297	134,5%
Autres produits	403	295	108	36,6%

Moyenne nationale Strate 75 000-99 999 hbts (29 communes) Sources : données RCF Repères

En optimisant les dotations d’Etat, la commune nouvelle a permis de modérer la pression fiscale ainsi que les produits issus des services pour en autoriser l’accès au plus grand nombre.

2.1.1. Des taux de fiscalité foncière stabilisés d'ici la fin du mandat.

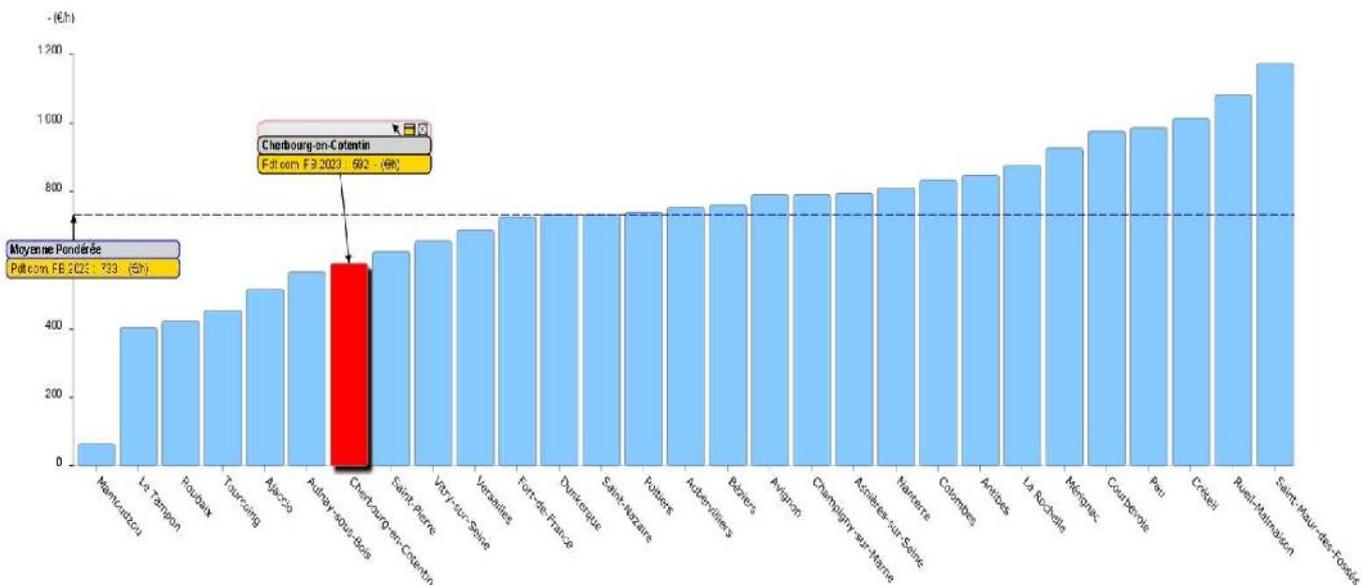
Les créations successives de Cherbourg-en-Cotentin et de la communauté d'agglomération ont profondément marqué la fiscalité locale.

L'unification progressive et automatique sur 12 ans des taux d'impositions directes (TH, TFB) des cinq communes fondatrices a marqué le premier acte de la création fiscale de Cherbourg-en-Cotentin.

2.1.1.1. Une fiscalité municipale stable, concentrée sur le foncier bâti.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour tous les contribuables depuis 2023. En contrepartie, les communes ont récupéré le taux de foncier bâti du Département, faisant de la taxe foncière, le dernier impôt direct local sur lequel elles exercent un pouvoir sur le taux.

Le produit de cette taxe est estimé à 52,4 M€ en 2025, soit 33 % des recettes de fonctionnement. Rapporté au nombre d'habitants, **le produit 2023 de la taxe foncière de Cherbourg-en-Cotentin est resté inférieur de près de 20 % à la moyenne des communes de sa strate.**



Les taux d'imposition demeureront stables en 2025, comme en 2024.

L'hypothèse envisagée pour le BP 2025 est de retenir une progression du produit notifié de 2024 de +2,4 % pour la taxe sur le foncier bâti, comprenant l'actualisation législative des bases de +1,7 % ainsi qu'une augmentation physique de 0,7 % liée à la croissance des installations bâties.

La taxe sur le foncier bâti des établissements industriels a été fortement allégée en 2021 dans le cadre du plan de relance de l'économie. En effet, le gouvernement a diminué les impôts de production de 10 milliards d'euros en 2021, augmentant ainsi le déficit public.

Les collectivités locales qui perçoivent la taxe foncière ne subissent pas de perte de recettes. Cette réforme est donc financée et compensée par un mécanisme neutralisant cette réforme, y compris pour les entreprises nouvelles dont les futures bases taxables bénéficieront à la Ville.

En revanche, la compensation de la réduction des bases est calculée sur le taux 2020. La mise en œuvre de cette mesure a donc pour conséquence de réduire significativement le levier fiscal, déjà amputé de la taxe d'habitation.

2.1.1.2. La taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Comme pour la taxe sur le foncier bâti, le taux de TFNB suit une intégration fiscale progressive (IFP) sur une période de douze ans.

Néanmoins la TFNB a bénéficié en 2017 d'un effet collatéral à la mise en place de la politique fiscale de la communauté d'agglomération. La TH et la TFNB étaient soumises à une règle de lien qui les faisait évoluer de façon similaire. Pour respecter cette règle, la TFNB de Cherbourg-en-Cotentin a dû diminuer de -28 % dès 2017 portant ainsi son taux à 51,29 % contre 71,26 % auparavant.

Celle-ci va continuer à converger jusqu'en 2028. A l'issue de l'IFP, toutes les communes déléguées constateront une diminution de la TFNB de 25 à 35 % sur cette période de douze ans.

Conclusion sur la fiscalité directe locale :

Il est proposé, dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles de 2025, de construire le projet de budget à partir des éléments fiscaux suivants :

- **stabilité du taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants,**
- **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du foncier bâti et non bâti estimée à 1,7 %**
- **croissance physique prudente des bases attendue à 0,7 %.**

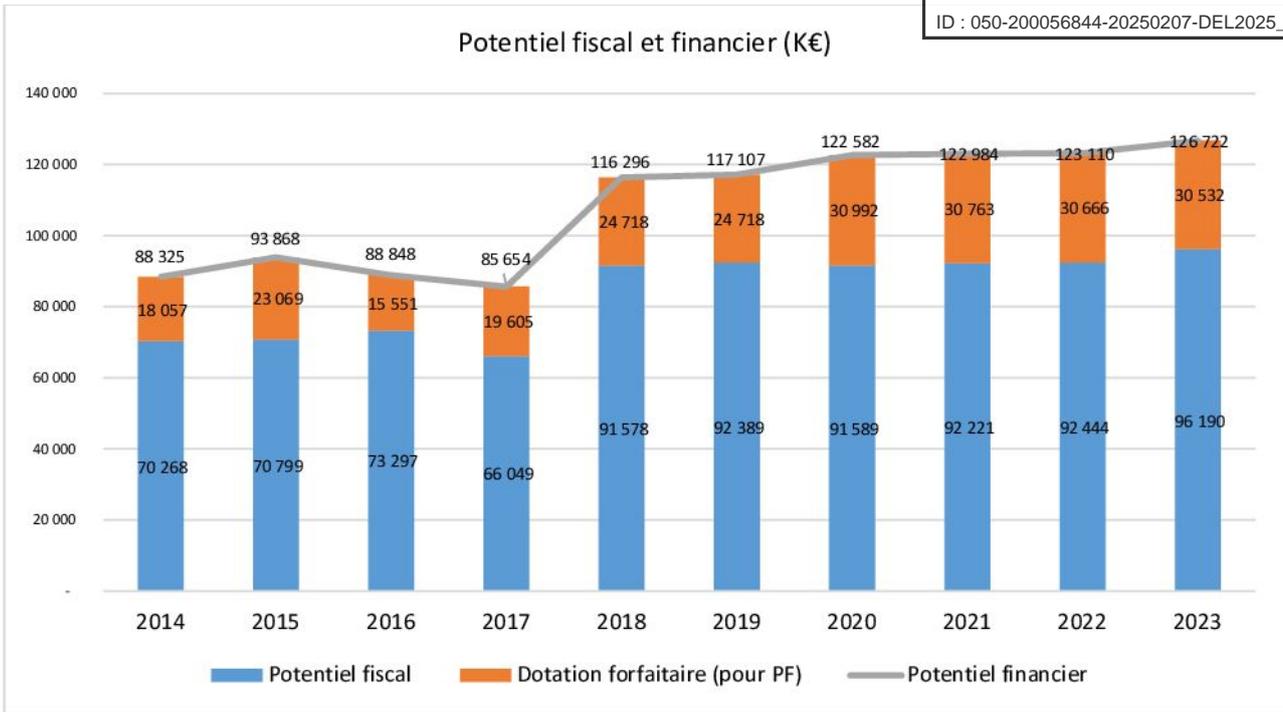
Dans ces conditions, **le produit des impôts directs locaux (intégrant le coefficient correcteur négatif) est estimé à 51,8 M€, en augmentation de 1,2 M€ par rapport au produit notifié en 2024.**

2.2. Les ressources exogènes : les dotations nationales stabilisées grâce au statut de commune nouvelle.

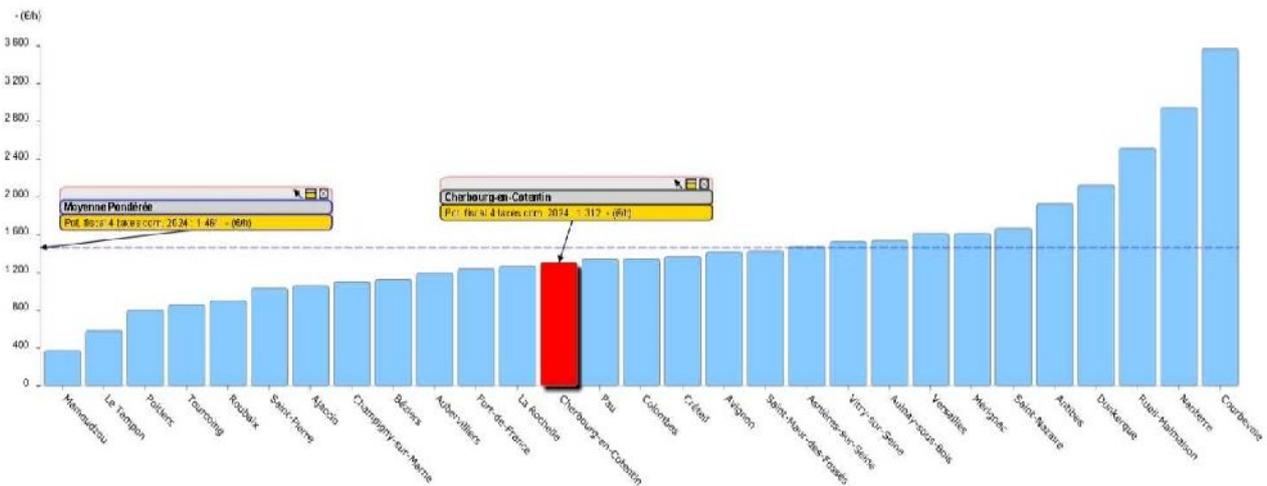
Alors que les dotations nationales poursuivent leur chute en euros constant, du fait du désengagement de l'Etat dans un contexte de forte inflation, les dotations communautaires (attribution de compensations et DSC), dynamisées par le nouveau pacte financier et fiscal, continuent de compenser les chutes de dotations nationales (FPIC et DGF) tout en assurant une nouvelle péréquation des retombées fiscales attendues de la mise en service de l'EPR de Flamanville.

2.2.1. Les ressources nationales : les dotations et fonds de péréquations.

Suite à la création de la communauté d'agglomération, les potentiels fiscal et financier de Cherbourg-en-Cotentin ont fortement progressé ce qui a provoqué une diminution mécanique des dotations d'Etat.

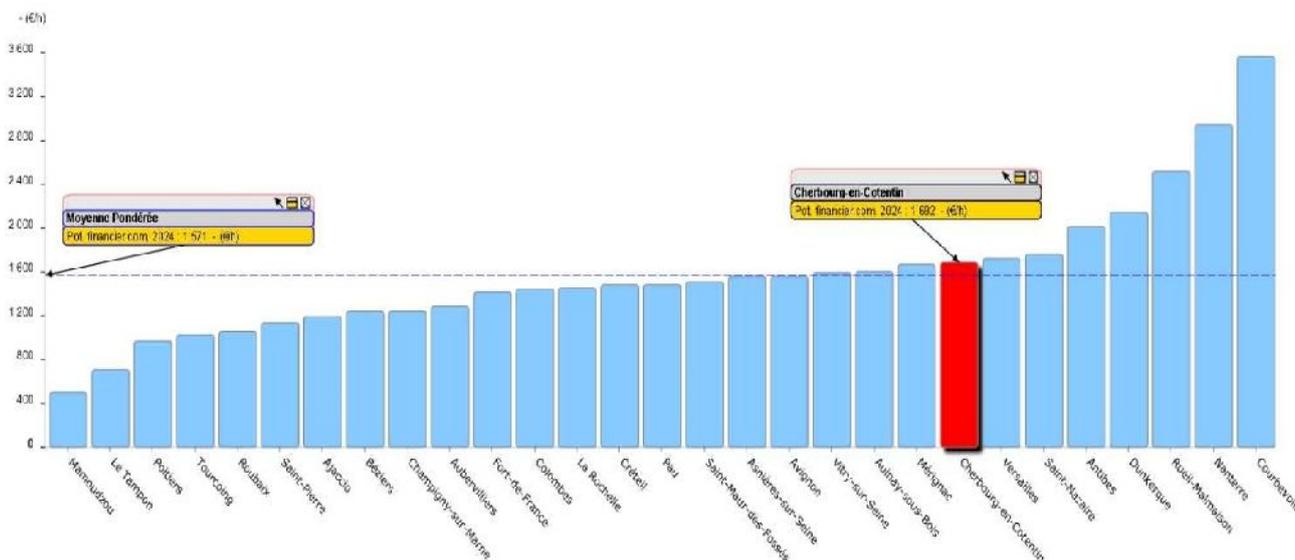


Le potentiel fiscal¹, qui mesure la richesse fiscale locale, a continué d’augmenter en 2024 pour s’établir à 1 312 €/hab en 2024 contre 1 201 €/hab en 2023 (pour mémoire celui-ci avait augmenté de plus de 50 % entre 2017 et 2023 passant de 779 €/hab à 1 201 €/hab). Cette modification substantielle est à mettre en relation avec la création de la communauté d’agglomération du Cotentin. Les bases fiscales des établissements exceptionnels d’Orano et d’EDF Flamanville sont dorénavant réparties sur l’ensemble des communes du Cotentin et augmentent artificiellement la richesse fiscale de chacune d’elles. Cependant, malgré cette forte augmentation, le potentiel fiscal de la Ville reste inférieur de 10% à la moyenne des communes de même strate (1 461 €/hab).



¹ Somme que produiraient les quatre taxes directes d’une commune en appliquant aux bases brutes de ces quatre taxes les taux moyens nationaux consolidés pour une année considérée. On y ajoute l’ancienne compensation SPPS (suppression progressive de la part salaires). Pondéré par la population, il sert généralement d’indicateur de richesse fiscale.

Le potentiel financier² est quant à lui passé de 1 582 €/hab à 1 692 €/hab, cependant dans la moyenne des autres communes de même strate (1 571 €/hab).



Ces augmentations substantielles des indicateurs de richesse de Cherbourg-en-Cotentin ont eu un impact direct sur l'évolution à la baisse de certaines composantes de sa DGF. Cet effet négatif qui s'opère depuis 2018 sur la quasi-totalité des DGF des communes du Cotentin est neutralisé par le pacte financier et fiscal de la communauté d'agglomération. Ce dernier, renouvelé par la communauté d'agglomération le 7 décembre 2023, assure en effet que toute baisse de dotation provoquée par la création de la communauté d'agglomération sera strictement compensée. Cette compensation a été mise en œuvre dès 2018 afin de faire face à la chute des DGF et du FPIC constatée sur les communes.

2.2.1.1. La DGF protégée par la nouvelle dotation de garantie des communes nouvelles depuis 2024

La DGF est constituée de la dotation forfaitaire (DF) ainsi que d'une dotation d'aménagement composée de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Depuis 2024, Cherbourg-en-Cotentin bénéficie de la nouvelle dotation de garantie des communes nouvelles, qui protège son niveau de dotation forfaitaire.

² Somme du potentiel fiscal 4 taxes auquel on ajoute la dotation forfaitaire n-1 hors compensation de la part salaire et de la dotation de consolidation

En K€	2021	2022	2023	2024	2023/2024 (K€)	2023/2024 (%)
Dot. Forfaitaire (DF)	30 881	30 746	30 650	30 632	-18	-0,06%
Dotation d'aménagement (DSU+DSR+DNP)	11 657	11 648	11 639	11 489	-150	-1,29%
dont DSU	10 142	10 260	10 366	10 560	194	1,88%
dont DSR	241	241	241		-241	-100,00%
dont DNP	1 274	1 147	1 032	929	-103	-10,01%
Dotation garantie des CN				892	892	
DGF CeC	42 538	42 394	42 289	43 013	724	1,71%
<i>Compensation Charte CAC via la DSC</i>	<i>1 332</i>	<i>1 527</i>	<i>1 641</i>	<i>1 641</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
DGF large	43 870	43 921	43 930	44 654	724	1,65%

En 2025, la DGF est attendue globalement stable, grâce à la nouvelle dotation de garantie des communes nouvelles, par rapport à la dotation perçue en 2024.

2.2.1.2. Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, elles ne concernent désormais plus que les taxes foncières. Elles se sont élevées à 4 M€ en 2024 et sont estimées à 4,2 M€ en 2025.

Ces allocations compensatrices concernant le foncier bâti sont mises en place depuis 2021 suite au plan de relance ayant divisé par deux la taxe foncière des établissements industriels.

En effet, la loi de finances 2021 a modifié les taux qui s'appliquent à la valeur d'acquisition pour former la valeur locative cadastrale : pour les terrains, le nouveau taux est passé de 8 à 4 %, et pour les constructions, le nouveaux taux est passé de 12 à 6 %. Ainsi, les valeurs locatives cadastrales des établissements industriels sont réduites de moitié. Afin de compenser la perte de ressources pour les collectivités locales, l'Etat verse une compensation de perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties, équivalent à la perte de bases d'imposition sur ces établissements industriels multipliés par le taux d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année 2020.

La compensation est donc pour le moment évolutive, elle progressera (ou diminuera) comme les bases d'imposition des établissements industriels.

2.2.1.3. Les fonds de péréquation : Le FPIC et le FDPTP

Le Cotentin a perdu son éligibilité au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) à partir de 2019, compte tenu notamment de l'augmentation du revenu moyen par habitant.

Le mécanisme de garantie nationale n'agissant plus depuis 2021, le FPIC est désormais réduit à son aspect « prélèvement » et n'apporte plus aucune recette.

Pour 2025, le prélèvement FPIC est attendu à 1 M€, comme en 2024.

La diminution du FPIC a été compensée par la communauté 2018. Elle a repris depuis 2023 apportant une compensation d'1,3 M€ à la Ville. Ainsi, depuis 2023, toute variation de FPIC est compensée via une variation de l'attribution de compensation.

En 2024, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) s'est élevé à 1,71 M€, et demeure stable sur 2025.

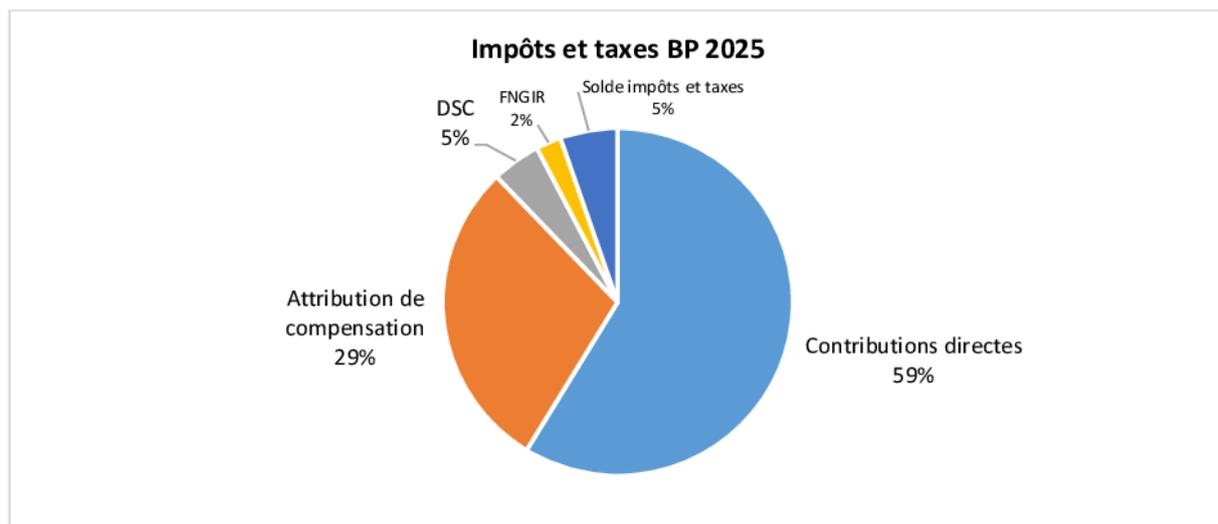
2.2.2. Les dotations communautaires, dynamisées par le nouveau pacte fiscal et financier

La Communauté d'agglomération verse une attribution de compensation (AC) à la Ville, afin de neutraliser les transferts de fiscalité. **Cette AC représente dorénavant 29 % des produits d'impôts perçus par la Ville. Ce produit est figé** et ne peut plus évoluer qu'en fonction des décisions portées par la commission locale des charges transférées (CLECT) et du conseil communautaire à la majorité qualifiée.

L'attribution de compensation provisoire pour 2025 s'élève à 25,7 M€.

Ce montant intègre la compensation des variations du FPIC qui a été remise en place par la communauté d'agglomération en 2023 (1,3 M€ en 2023).

L'AC 2025 évoluera en fonction du rapport de la CLECT qui devra intégrer le transfert de la Brèche à la Communauté d'agglomération au 1^{er} juillet.



La dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin. Son rôle a dû évoluer ces quatre derniers exercices afin de devenir **un instrument de compensation des pertes de dotations nationales enregistrées par les communes, substituant ainsi la solidarité locale à la solidarité nationale.**

Le nouveau pacte fiscal et financier de la communauté d'agglomération du Cotentin a confirmé ce rôle fondateur de la DSC. De plus, une clause de revoyure a été validée en décembre 2023 dans le cadre de la redistribution de la fiscalité attendue de l'EPR. Cette clause permet de compenser (dans l'AC) les pertes nouvelles que pourraient subir les communes membres avec la forte revalorisation de leurs potentiels fiscaux du fait de l'EPR.

Elle permet également d'envisager une péréquation de cette manne fiscale attendue, notamment par **une revalorisation des DSC, dont l'enveloppe globale a augmenté de 2 M€ en 2024 et augmentera**

de 3 M€ en 2025. Concrètement, l'augmentation de DSC pour Cherbourg estimée à près de 1,5 M€.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, cette DSC est passée de 337 242 € en 2017 à 2 515 477 € en 2024. Ces augmentations notables ont permis de compenser les pertes de dotations d'Etat liées à l'augmentation des potentiels financier et fiscal, suite à la création de la communauté d'agglomération, et font de la DSC une recette importante du budget.

2.3. Les charges de fonctionnement attendues en diminution en 2025

Si les mécanismes prévus initialement dans le projet de loi de finances 2025, destinés à encadrer l'augmentation des dépenses des collectivités locales, n'ont finalement pas abouti, Cherbourg-en-Cotentin ne se détourne pas pour autant de son objectif de gestion maîtrisée qui a permis de maintenir le développement et la modernisation de son service public.

Depuis le début de la crise inflationniste, les services municipaux sont mobilisés afin de questionner nos organisations et nos pratiques, adapter et optimiser le service public, relever les challenges de la transition écologique et énergétique dans une démarche de progrès partagé.

Ainsi, dans le cadre de cette démarche itérative et d'amélioration continue, de nombreuses mesures d'optimisation sont déjà ou vont être mises en œuvre afin de réaliser des économies, notamment au niveau des énergies. D'autres mesures, plus structurelles sont à l'étude et permettront de nouvelles économies dans les mois et les exercices à venir.

Ces efforts de gestion se traduiront en 2025 par une diminution attendue des dépenses de fonctionnement de plus de 1%, soit environ 1,5 M€ de dépenses en moins par rapport à 2024.

2.3.1. Des dépenses par habitant dans la moyenne nationale.

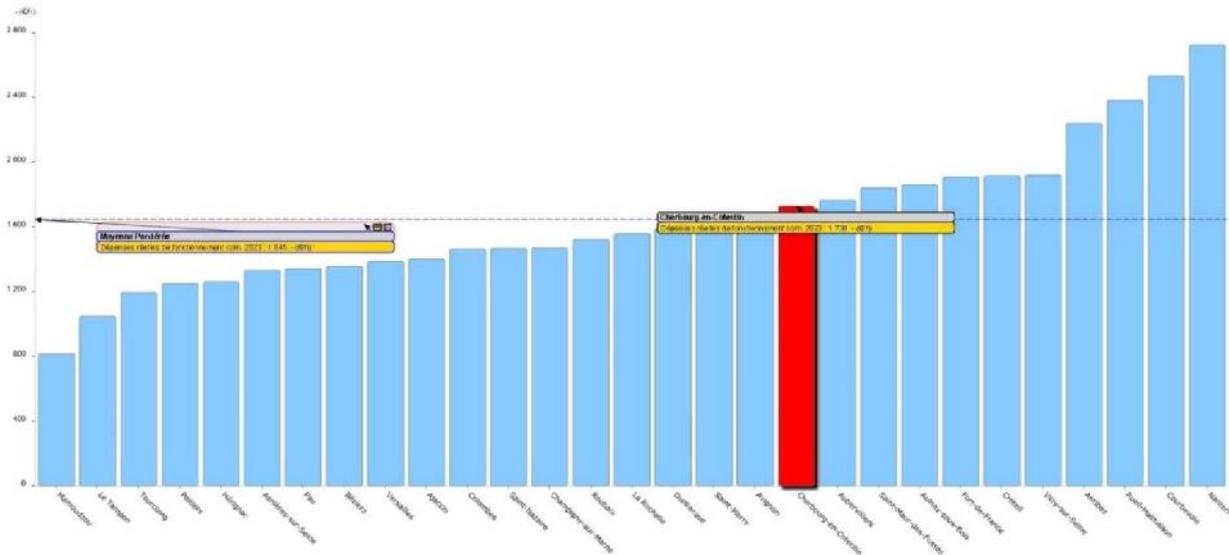
La maîtrise des dépenses se maintient à travers le positionnement de Cherbourg-en-Cotentin qui se situe dans la moyenne parmi les villes de sa strate démographique (29 communes entre 75 000 et 99 999 habitants).

Cherbourg-en-Cotentin - Fonctionnement 2023 - €/PopINSEE	Cherbourg (€/hab)	Moyenne Strate (€/hab)	Ecart moy en €	Ecart moy en %
Dépenses réelles de fonctionnement	1 730	1 645	85	5,2%
Charges courantes	1 715	1 593	122	7,6%
<i>dt charges à caractère général</i>	418	332	87	26,1%
<i>dt charges personnel</i>	1 085	921	164	17,8%
<i>dt atténuations de produits</i>	12	64	-52	-81,7%
<i>dt Subventions versées</i>	171	146	25	17,3%
Intérêts	13	36	-23	-64,7%
Charges exceptionnelles	1	11	-10	-94,9%

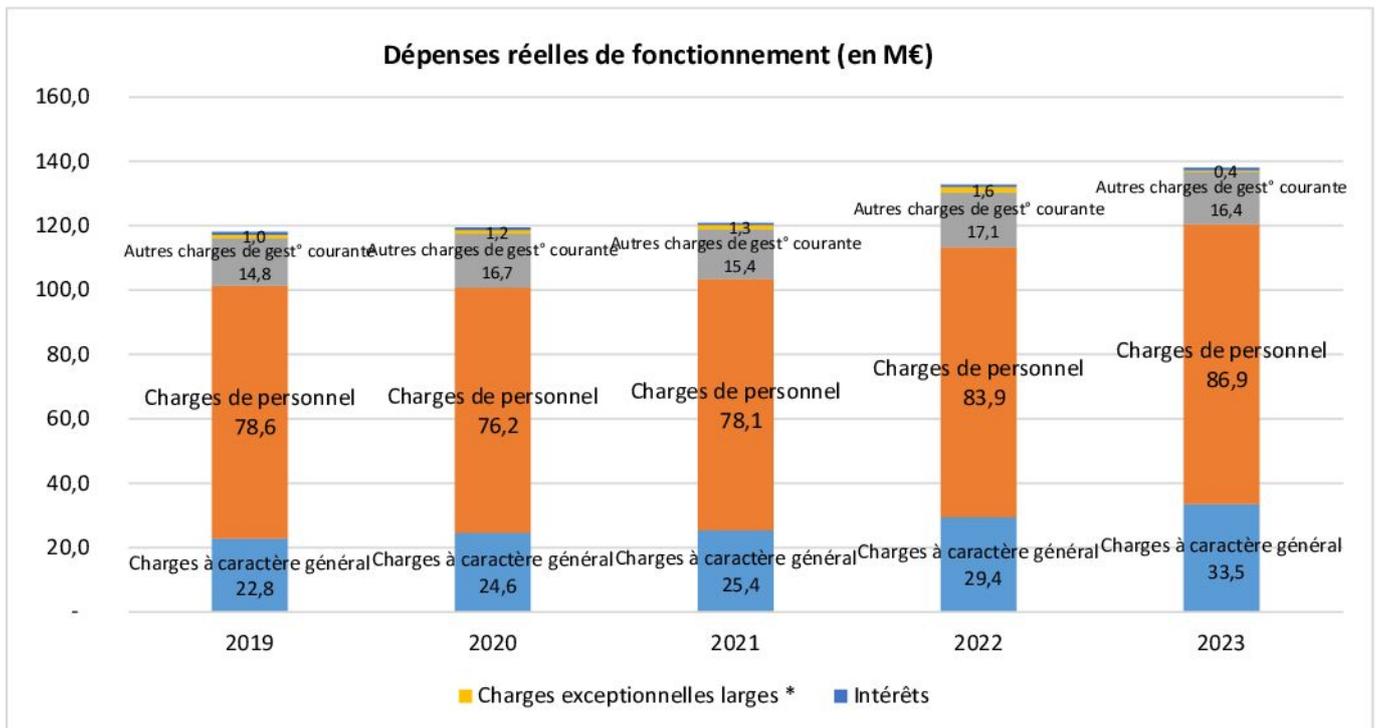
Moyenne nationale Strate 75 000-99 999 hbts (29 communes) Sources : données RCF Repères

Les dépenses de fonctionnement de Cherbourg atteignent ainsi 1 730 € par habitant contre 1 645 € pour la moyenne nationale.

Si les charges de personnels demeurent légèrement au-dessus de situation résulte de plusieurs facteurs. Outre la volonté de la municipalité de conserver la maîtrise en régie directe des services publics, ces charges supportent également le coût des mutualisations de services partagés avec la communauté d'agglomération. Ces charges mutualisées font l'objet de remboursement et viennent diminuer d'autant la section de fonctionnement de la ville. **Ce coût de mutualisation étant proche de 70€ par habitant, le niveau des dépenses propres de fonctionnement de la ville est équivalent à la moyenne nationale.**



2.3.2. Des charges de fonctionnement freinées en 2025 après les hausses liées aux dernières crises.



Les charges de fonctionnement atteignent 138,6 M€ au compte administratif 2023, en augmentation de 4,3 % par rapport à 2022, soit une hausse de 5,8 M€, essentiellement liée à l'inflation des dépenses énergétiques et aux décisions nationales pour préserver le pouvoir d'achat des agents publics. Cette tendance haussière,

confirmée au budget primitif 2024, est dorénavant inversée pour le budget **attendue des charges de gestions courantes (chapitre 011) de près de – 2M€**, liée au retour à la normale des coûts de l'énergie et des matières premières, et à l'optimisation de la gestion quotidienne des services.

2.3.3. La masse salariale maîtrisée supporte l'augmentation de 3 points de cotisation à la CNRACL³

La masse salariale représente 62,7% du budget de fonctionnement est demeure le premier poste de charges. A ce titre, sa maîtrise reste un enjeu prioritaire dans l'équilibre du budget. L'évolution de ce chapitre relève cependant de deux phénomènes :

- l'un endogène, relatif à la volonté propre de la Ville pour développer ou rationaliser ses politiques publiques, salariales et managériales,
- l'autre exogène, provenant des décisions du gouvernement de revaloriser les grilles indiciaires et les déroulements de carrières des agents publics, ce qui fut le cas notamment entre 2022 et 2024.

Si ce phénomène exogène a notoirement été à l'origine des augmentations de la masse salariale sur ces trois dernières années afin de revaloriser le pouvoir d'achat des agents publics pendant la période de forte inflation, celui-ci se poursuivra en 2025 et les exercices suivants avec des cotisations supplémentaires de 12 points sur 4 ans à la CNRACL. Là encore, après avoir été largement prélevée sur ces dernières décennies au profit d'autres caisses de retraites (entre 80 et 100 milliards d'euros depuis 1974), la solidarité nationale accomplie par la CNRACL n'apparaît pas réversible, et ce sont les collectivités locales seules, qui devront faire face à son déficit.

Sans cette ponction estimée à 1,2 million d'euros par an, le budget 2025 assurerait la stabilité de sa masse salariale, en accompagnant le déploiement de services nécessaires à la sécurité des habitants ainsi qu'à l'efficacité de l'administration communale.

2.3.3.1. Un effectif stable renforcé dans les secteurs de la sécurité publique et des nouvelles technologies.

Sur l'année 2024, le nombre de postes est resté stable. Néanmoins, les difficultés de recrutement n'ont pas permis de pourvoir tous les départs et on comptabilise 1755 agents permanents rémunérés en octobre 2024 contre 1 771 en début d'année.

En 2025, les effectifs permanents rémunérés devraient progresser avec le recrutement sur postes vacants à l'organigramme. Par ailleurs, suite au rapport d'analyse du schéma directeur informatique mettant en avant le besoin de renforcer les compétences et les moyens, en adaptant les ressources humaines et matérielles aux besoins actuels et futurs (identification d'environ 80 projets), 17 créations de postes ont été actées à la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information au CST de novembre 2024. Deux créations de postes de policiers municipaux y ont également été actées. La volonté politique de la collectivité est de disposer d'un service de police municipale de proximité établissant un relationnel fort avec la population et

³ Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

les différents partenaires présents sur le territoire, mais aussi d'être en capacité d'être identifiés.

Ainsi, les mouvements et créations de postes validés ont été budgétisés à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Les avancements d'échelons et de grades, résumés sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité), apporteront une progression de près de 900 000 €, correspondant à 1 % du réalisé estimé de l'année N-1.

Parallèlement, plusieurs mesures locales vont venir impacter la masse salariale 2025 :

- le transfert du centre de santé à la communauté d'agglomération générant une économie de 540 000 €,
- la mise en place d'un contrat de prévoyance, pour un coût estimé à 277 000 €,
- la réintégration de 33 % du régime indemnitaire pour la 1^{ère} année de congé longue maladie et 66 % pour les 2 années suivantes, représentant 55 000 €.

Plusieurs mesures nationales prises sur l'année 2024, ainsi que de nouvelles mesures à venir, impacteront également la masse salariale 2025, notamment :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL pour les titulaires, pour un coût estimé de 1 200 000 €,
- L'augmentation de 1 point de la cotisation Urssaf maladie maternité, représentant près de 410 000 €,
- la répercussion de l'augmentation du SMIC au 01/11/2024 et un relèvement prévisionnel au 01/01/2025 pour 48 000 €.

La prise en compte de ces différentes mesures gouvernementales est chiffrée à près de 1,7 millions d'euros sur l'année 2025.

Ainsi, la masse salariale (chapitre 012) inscrite au budget prévisionnel augmentera de 1,29 %, passant de 93,47 M€ au BP 2024 à 94,67 M€ au BP 2025 soit l'équivalent des 3 points de cotisation à la CNRACL. Sans cette décision gouvernementale, la masse salariale serait restée stable entre le BP 2024 et le BP 2025.

Les dispositions issues de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoient que les collectivités doivent désormais préciser, à l'occasion du DOB, au-delà de l'évolution prévisionnelle du chapitre du personnel, son exécution rétrospective tant au niveau des rémunérations, des avantages en nature que du temps de travail.

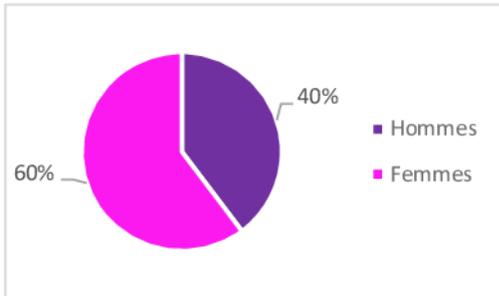
2.3.3.2. Un effectif essentiellement public composé majoritairement de personnels féminins.

Au 31 décembre 2023, la ville de Cherbourg-en-Cotentin comptait 1 776 agents permanents dont 122 agents contractuels, représentant au total 1 704,07 ETP.

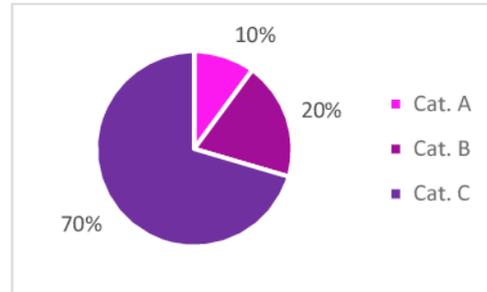
A ces agents s'ajoutaient 350 agents non permanents, dont 42 assistantes maternelles, 7 contrats de projet, 2 emplois aidés et 29 apprentis, portant ainsi l'effectif total en position d'activité à 2 126 agents.

Les effectifs permanents étaient structurés de la façon suivante :

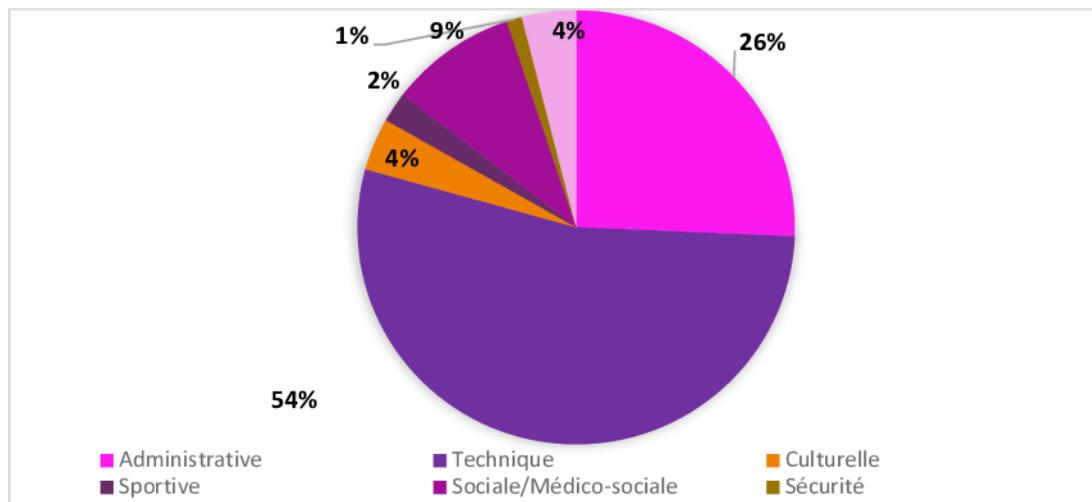
Par sexe



Par catégorie de grade



Par filière



La commune comporte une part des plus de 60 ans représentant 8,84 % des effectifs permanents au 31 décembre 2023. Ainsi, 46 agents ont fait valoir leur droit de départ en retraite au cours de l'année 2023.

2.3.3.3. La masse salariale sur 2023

Le montant total des traitements indiciaires des agents titulaires s'est élevé à près de 39,71 millions d'euros sur l'année 2023. En effet, les agents titulaires représentent 93 % des effectifs permanents de la collectivité, 77,8 % des effectifs totaux.

Le montant des primes et indemnités versées aux agents titulaires et contractuels de droit public, dans le cadre de leur fonction, s'est élevé à près de 10,6 millions d'euros.

En décembre 2023, 392 agents étaient bénéficiaires d'une NBI et sur l'année 2023, le coût total des nouvelles bonifications indiciaires s'est élevé à 317 893 €.

20 878 heures complémentaires et supplémentaires ont été rémunérées, représentant un coût de 343 796 €.

Enfin, 17 agents ont bénéficié d'avantages en nature pour concession de logement de fonction et 35 agents d'avantage en nature repas.

2.3.3.4. Le temps de travail

Au 31 décembre 2023, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin comptait 109 agents à temps partiel et 99 agents à temps non complet, représentant respectivement 6,1 et 5,6% de l'effectif permanent. A noter que parmi les agents à temps non complet, sont comptabilisés 12 agents du conservatoire à rayonnement communal, souvent titulaires de postes intercommunaux.

2.3.4. La diminution des charges à caractère général.

Le chapitre 011, charges à caractère général, comporte l'ensemble des lignes de crédits relatives au fonctionnement courant de la collectivité. Ce chapitre devrait diminuer de plus de 3 % en 2025, soit - 1,8 M€. Cet effort attendu de maîtrise des charges courantes est à mettre à l'actif de la municipalité qui s'est attachée, avec les services, à présenter des économies, parmi lesquelles, il y a lieu de citer :

- l'énergie dont l'évolution à la baisse des tarifs contractuels ainsi que les économies d'usages réalisées devraient permettre de dégager 1,2 M€ sur le fonctionnement
- la fin de location de bungalows ou d'opérations de suivi de chantier dans le cadre de la réhabilitation de groupes scolaires et d'aménagement du centre-ville.

A l'inverse, des augmentations contraintes sont à inscrire en 2025, notamment dans le secteur des activités socio-éducatives (582 K€).

Par ailleurs, des transferts d'équipements dans le cadre du pacte fiscal et financier permettront de générer des économies sur les chapitres 012 et 65 dans les domaines de la culture et de la santé suite aux transferts:

- de la subvention à l'ESAM C² (-100%) et de la Brèche en juillet 2025 (-20%),
- du centre de santé (214 K€),

2.3.5. Soutenir le monde associatif

La densité, la diversité et la qualité du réseau associatif est une véritable richesse de la ville et de ses habitants. Il convient de le préserver et de le conforter pour faire de Cherbourg-en-Cotentin une ville dynamique, attractive et solidaire. **Le montant global des subventions aux associations (et établissements publics de coopération culturelle (EPCC)) atteindra comme en 2024 et à périmètre constant, plus de 6,6 M€. La Ville de Cherbourg-en-Cotentin consacre 163 € par habitant au titre des subventions à ses partenaires (y compris le CCAS), contre 146 € au niveau national (moyenne de la strate pour l'année 2023).**

Le maintien des subventions aux associations traduit la volonté de soutenir le monde associatif.

En revanche, la Ville ne pourra se substituer à d'éventuels désengagements des autres partenaires qui financent les associations.

2.3.6. Développer l'offre de santé et accompagner la solidarité

La participation annuelle au CCAS atteindra 6,5 M€ au BP 2025, contre 6,25 M€ en 2024. Cette subvention assurera à l'établissement municipal la capacité d'accomplir les actions de solidarité envers les

personnes les plus fragiles avec notamment le développement de l'aide à domicile, ainsi que la modernisation des lieux d'accueil des personnes âgées et des plus démunis.

2.3.7. Une année moins exceptionnelle côté évènementiel.

Après une année 2024 particulièrement riche en termes évènementiels (accueil de la flamme olympique de Paris 2024, commémorations du 80^{ème} anniversaire du débarquement des Alliés sur nos côtes, réception de la Dhream Cup, Presqu'île en fleurs), Cherbourg-en-Cotentin sera toujours au rendez-vous des évènements habituels en 2025 avec l'accueil de la Fastnet, les voyageurs immobiles, le forum grand océan, les festivités de Noël.

3. L'INVESTISSEMENT CONTRAINT PAR UNE EPARGNE REDUITE MAIS QUI S'EST AMELIOREE SUR 2023

Dans un contexte de crise inflationniste, le compte administratif du budget principal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin a connu un fort effet ciseaux en 2022. Sur 2023, la dynamique des recettes de fonctionnement (+9 %), portée par une aide exceptionnelle et non reconduite de l'Etat, a permis d'inverser la tendance et de rétablir les soldes intermédiaires de gestion en dégagant une épargne nette de 16,8 M€, en hausse de près de 11 M€.

M€	2022 CA	2023 CA	Var. €	Var. %
Produits de fct. courant	146,7	160,3	13,6	9,3%
- Charges de fct. courant	131,5	137,7	6,2	4,7%
= EXCEDENT BRUT courant	15,2	22,6	7,4	48,7%
+ Solde exceptionnel large *	-0,3	0,2	0,5	-166,2%
= EPARGNE de GESTION	14,9	22,8	7,9	53,2%
- Intérêts	0,7	0,8	0,1	14,3%
= EPARGNE BRUTE	14,2	22,0	7,8	55,1%
- Capital	8,2	5,2	-3,0	-36,6%
= EPARGNE NETTE	6,0	16,8	10,8	180,8%

Cette amélioration de l'épargne nette a limité le recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement. Ainsi, en 2023, l'emprunt a représenté moins de 3 % du financement de l'investissement alors que l'épargne nette y a contribué pour moitié. Le fonds de roulement a également été sollicité à hauteur de 4,4 M€, soit 13 % du financement de l'investissement 2023.

€	Dépenses	Recettes	Structure
Dépenses d'investissement hors dette	33 642 536		
Dim fonds roulement		4 373 814	13,00%
Epargne nette		16 844 336	50,07%

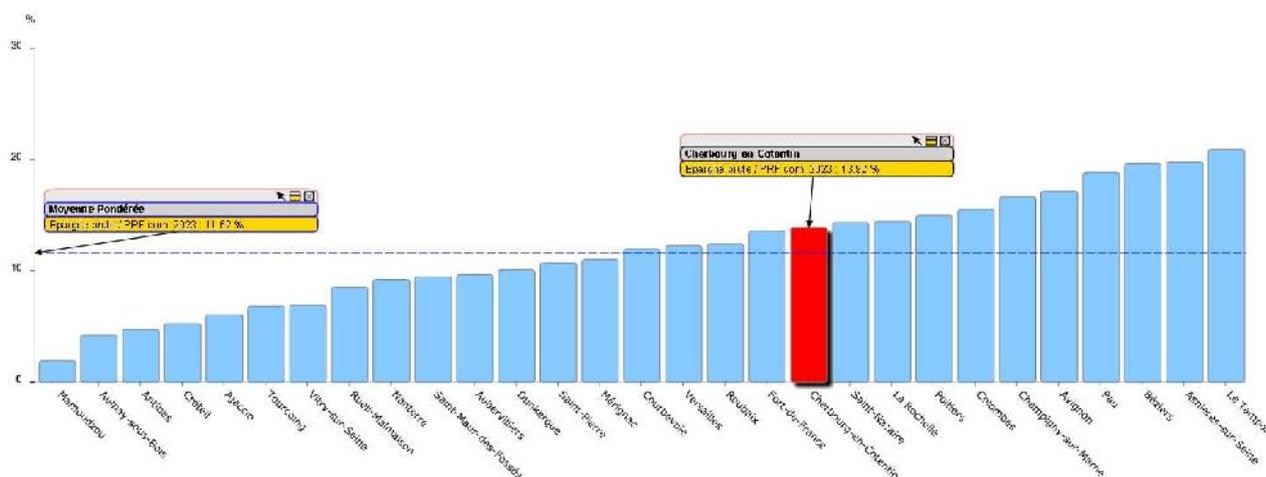
Ressources propres d'investissement (RPI)			
Subventions		4 536 776	13,49%
Emprunt		1 000 000	2,97%
TOTAL	33 642 536	33 642 536	100,00%

Le niveau d'épargne est redevenu supérieur à celui des communes de la strate démographique (75 000 à 99 999 habitants).

CA 2023	Cherbourg (€/hab)	Moyenne nationale (€/hab)	Ecart moy en volume	Ecart moy en %
Epargne de gestion	292	252	41	16,1%
- Intérêts	13	36	-23	-64,7%
= Epargne brute	280	216	63	29,4%
- Remb. du capital	68	145	-77	-53,0%
= Epargne nette	212	72	140	195,2%

Quelle que soit l'épargne concernée, les ratios de Cherbourg-en-Cotentin sont désormais supérieurs à la moyenne nationale. Dégagée des opérations d'amortissement du capital de la dette, l'épargne brute reste le ratio le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une ville.

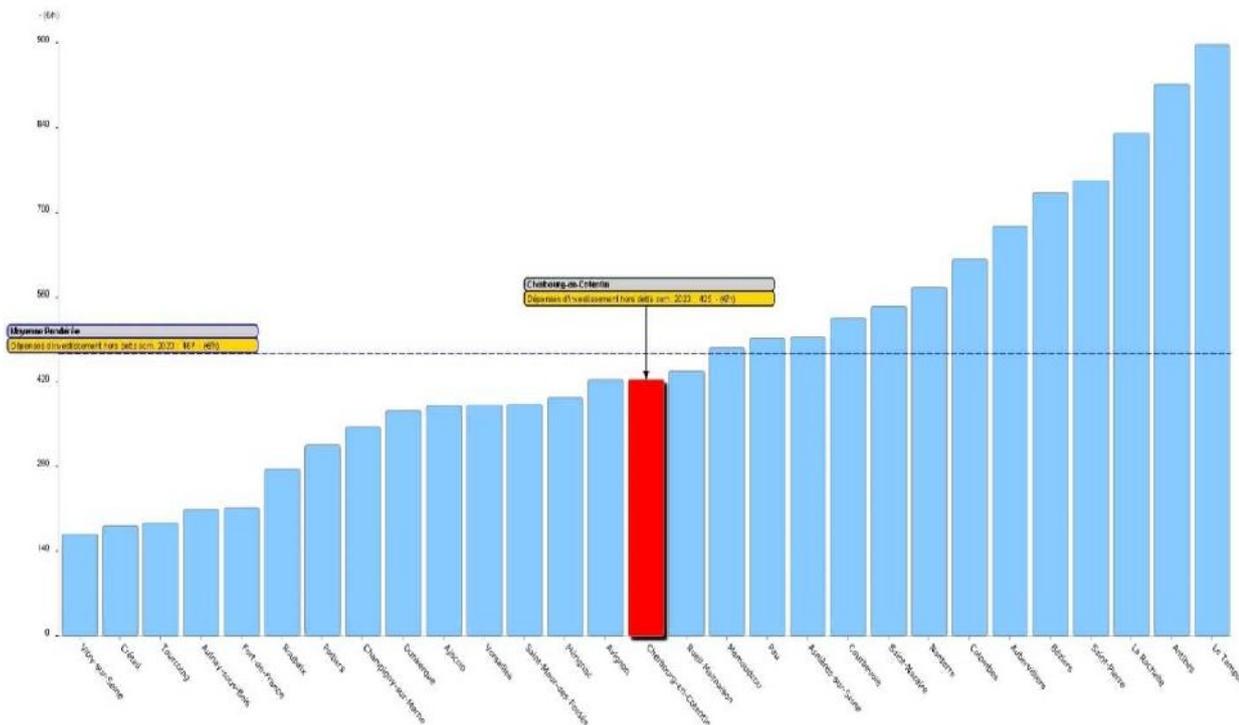
Rapporté aux produits de fonctionnement du compte administratif 2023, le niveau d'épargne brute était supérieur à la moyenne de la strate (11,62 %) avec un ratio de 13,92 %.



Les dépenses d'investissement se sont maintenues entre 2022 et 2023 à hauteur de 33,6 M€.

Compte administratif (M€)	2022	2023	Var. MC	Var. %
Dép. d'inv. hors dette	33,5	33,6	0,1	0,30%
Subventions (yc DETR)	2,9	4,5	1,6	55,17%
Epargne nette	5,9	16,8	10,9	184,75%
Emprunt	9	1	-8	-88,89%
Emprunt / DI hors dette	26,9%	3,0%		
Epargne nette / DI hors dette	17,6%	50,0%		

Si l'on compare les dépenses d'investissement hors dette en euros par habitant, la Ville a dépensé 425 € en 2023, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne de sa strate (467 €).



Si l'année 2022 a subi le choc de la crise inflationniste, l'épargne nette du compte administratif s'est redressée en 2023. Ce redressement n'en demeure pas moins fragile du fait au caractère exceptionnel de l'aide accordée par l'Etat. L'exercice 2024 marquera un retour à un niveau d'épargne plus modeste avec la persistance de l'inflation non compensée par la dynamique des dotations d'Etat.

L'inversion de l'effet ciseaux prévue au budget 2025 sera le résultat de la diminution inédite des dépenses de fonctionnement. Cette situation vertueuse va permettre de poursuivre le redressement des ratios d'épargnes du budget primitif. Ainsi, l'épargne nette prévisionnelle de 2025 devrait retrouver son niveau de 2023 à savoir 5,4 M€, et doubler par rapport au BP 2024.

La réalisation soutenue des équipements par la Ville en cette fin de mandat doit nécessairement s'appuyer sur une épargne suffisante pour assurer un financement équilibré de l'investissement, dont le recours à l'emprunt en deviendra une composante significative. Ce recours maîtrisé à l'emprunt est permis grâce à un endettement parmi les plus faibles du territoire, adossé à une capacité de désendettement encore solide.

Les programmations à venir devront continuer à s'adapter de façon constante à l'évolution des niveaux d'épargnes, cela notamment en fonction des performances d'exploitation du service public que la ville saura mettre en place, notamment à travers son schéma directeur immobilier, et des ressources nouvelles qu'elle pourra mobiliser, tant par elle-même, qu'à travers ses partenariats et notamment avec la Communauté d'agglomération du Cotentin.

4. UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SOUTENU

Cherbourg-en-Cotentin a engagé en 2021 une démarche de programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) afin de mettre en cohérence les priorités d'investissement du mandat dans un cadre pluriannuel de dépenses.

Le PPI se compose des investissements programmatiques (grands projets structurants) et des investissements dits récurrents (entretien des bâtiments, voirie et parkings, informatique, éclairage public, matériels et mobiliers ...).

La qualité de l'autofinancement dégagé au budget primitif permettait de soutenir une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse, évaluée initialement à 210 M€ (période 2021/2026).

Face à la réduction des marges d'autofinancement du fait de la crise inflationniste et de la remontée des taux d'intérêt, le montant du PPI a été ramené à 190 M€ en 2023.

Ce premier arbitrage a permis de consolider le volet programmatique afin de confirmer les ambitions et les priorités du mandat. Il démontre ainsi la capacité de résilience et d'adaptation rapide de la commune au contexte économique en constante évolution.

Le PPI pourra évoluer en prenant en compte les modifications attendues sur les programmes ainsi que l'engagement le report possible d'opérations qui s'exécuteront en début du prochain mandat (2027-2028). Le niveau d'engagement financier de ce PPI demeure encore très conséquent pour une commune de la strate de Cherbourg-en-Cotentin et compte parmi les plus élevés des grandes villes normandes.

Cette programmation se répartit entre une centaine de grandes opérations d'investissement et l'équivalent en enveloppes récurrentes permettant d'assurer des travaux de réfection, de remplacement, d'entretien-maintenance.

Elle répond aux priorités de mandat.

Elle confirme les ambitions de la municipalité en matière d'attractivité et de développement durable du territoire communal pour poursuivre et accroître le travail mené depuis la création de la commune nouvelle : la rénovation du centre-ville et de son secteur piétonnier, l'accompagnement du projet Mobilités de Bus Nouvelle Génération, la transformation de l'espace Chantereyne en palais des sports, le développement du foncier abordable pour développer l'offre de logement dans les Zones d'Aménagement Concerté et en diffus en renouvellement urbain.

Elle accentue l'intervention de la Ville en matière de qualité du cadre de vie et de biodiversité : le programme de réfection des voiries, le développement du plan Vélo et l'aménagement de la voie du Homet, l'aménagement du parc de la Fauconnière, l'étude d'aménagement du quai Lawton Collins.

Elle accorde également une attention forte à l'amélioration de l'offre de services publics du quotidien : le schéma directeur des écoles publiques, la création de places dédiées à la petite enfance, la rénovation d'équipements sportifs, et plus globalement l'entretien/maintenance et l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier communal.

Enfin, elle décline des actions nouvelles plaçant les habitants au cœur de la cité, promouvant la culture partout et pour tous (dont le conservatoire et une salle de spectacle associé, la rénovation des salles de spectacle vivant, les pôles associatifs culturels, le parcours patrimonial extraordinaire), l'inclusion sociale et le lien intergénérationnel (dont quartier d'habitat inclusif sur le site Beauregard, création de plateaux handisport).

La programmation était établie initialement sur une hypothèse de capex de mandat estimée à moins de quatre années, une maîtrise des dépenses de fonctionnement (environ + 1,1 % par an équivalent à l'inflation prévisionnelle) et une stabilité des recettes d'investissement (environ 4,2 M€ par an). Le paramètre concernant les dépenses de fonctionnement est remis en cause par la crise inflationniste. La réduction du volume du PPI et les mesures prises pour réduire l'effet ciseau (réduction des dépenses de fonctionnement et optimisation des recettes de fonctionnement) permettront de retrouver, en fin de mandat, une situation financière encore satisfaisante.

La mise en place de la PPI va permettre à la collectivité de mieux tenir compte des investissements à venir et d'en mesurer les impacts sur les dépenses de fonctionnement à moyen et long terme. La stratégie de gestion et d'entretien du patrimoine communal comme le plan de cession doivent permettre d'accélérer la transition énergétique et d'optimisation d'utilisation du parc immobilier, dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie.

La dégradation des ratios d'épargne et de l'autofinancement aura pour conséquence un recours accru à l'emprunt, alors même que les taux d'intérêt sont fortement remontés mais dont la décrue a débuté fin 2024. Ce recours à l'emprunt pourra être contenu si les recettes d'investissement sont optimisées, ce qui devrait être le cas grâce à la recherche active de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération, du Département, de la Région et de l'Etat.

Les grands programmes d'investissement :

La Ville de Cherbourg en Cotentin recourt à la technique des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations les plus significatives du mandat.

Ce système de gestion revêt deux grands intérêts : il développe une culture de gestion de projet et contribue à améliorer sensiblement l'engagement et le suivi des marchés publics.

Par ailleurs, les autorisations de programmes et crédits de paiement AP-CP sont un moyen idéal pour améliorer les taux de réalisation. Grâce aux AP, il n'est plus nécessaire d'inscrire dans un seul et même budget la totalité du coût d'un projet qui sera réalisé sur plusieurs années. Désormais, seuls les crédits dont on prévoit la consommation pendant l'exercice seront inscrits au budget.

Ainsi, il est envisagé de passer en AP les opérations avoisinant ou supérieures à 2 millions d'euros et s'étalant sur au moins deux exercices.

Au 1^{er} janvier 2025, 9 programmes d'investissement font l'objet d'une AP, pour un montant total de 79,7 M€ pour le budget principal.

Près de 22,3 M€ de nouveaux crédits de paiement seront ouverts au budget 2025.

1 AP a été créée en 2013 :

- Mise aux normes Hôtel communautaire (3,5 M€) fin prévue en 2025

1 AP a été créée en 2016 :

- CLSH du Becquet (3,2 M€) fin prévue en 2025

2 AP ont été créées en 2018, pour des opérations sur Cherbourg-Octeville :

- Le pôle petite enfance (6 M€) fin prévue en 2025
- La rénovation urbaine du site La Polle Les Fourches (5,4 M€) fin prévue en 2025

3 AP ont été créées en 2021 dont la réalisation est prévue avant la fin du mandat :

- Le palais des sports Chantereyne (34,6 M€)
- Le plateau piétonnier Cherbourg-Octeville (7 M€)
- La rénovation de l'école Mitterrand (4 M€)

1 AP a été créée en 2022 dont la réalisation est prévue avant la fin du mandat :

- La voie du Homet (5,2 M€)

1 nouvelle AP a été créée en 2024 dont la réalisation est prévue avant la fin du mandat :

- Quartier les horizons (10,9 M€)

Au 1^{er} janvier 2025, un programme d'investissement fait l'objet d'une AP, pour un montant total de 7,3 M€ pour le budget annexe du port de plaisance. 1 M€ de nouveaux crédits de paiement seront ouverts au budget 2025.

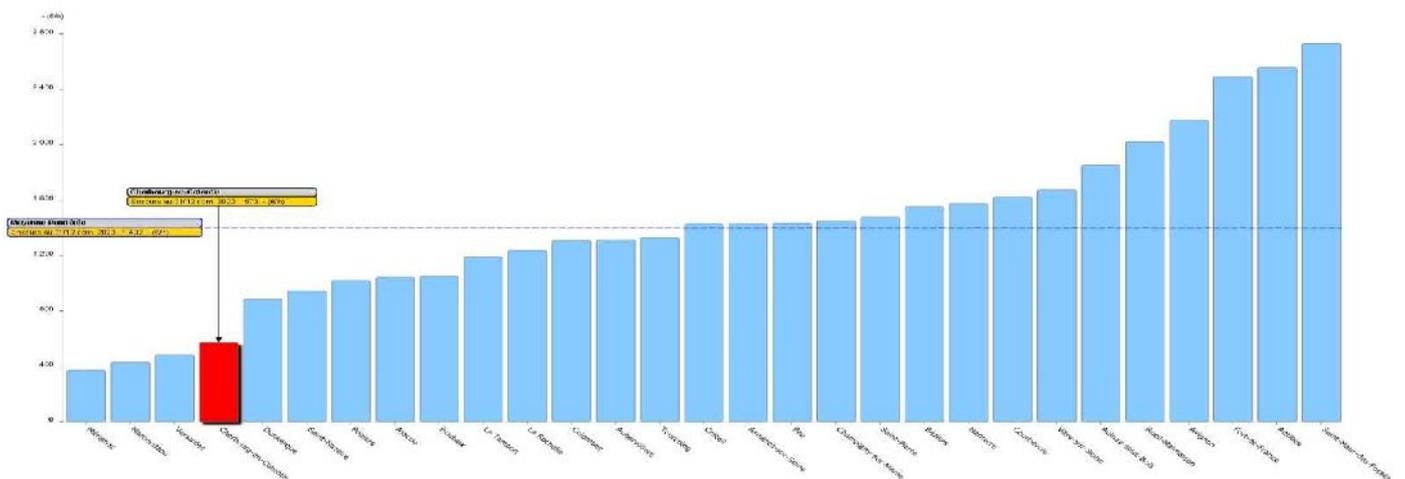
5. UNE DETTE FAIBLE ET SAINE

L'endettement demeure un marqueur important de la gestion d'une commune. Ce dernier se mesure à l'aune de plusieurs indicateurs tels que l'encours par habitant, la capacité de désendettement en année ou la part de l'emprunt dans le financement de l'investissement.

5.1. Une situation comparée très satisfaisante

Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettées de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

En 2023, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 573 euros quand la moyenne se situe à 1 402 euros.





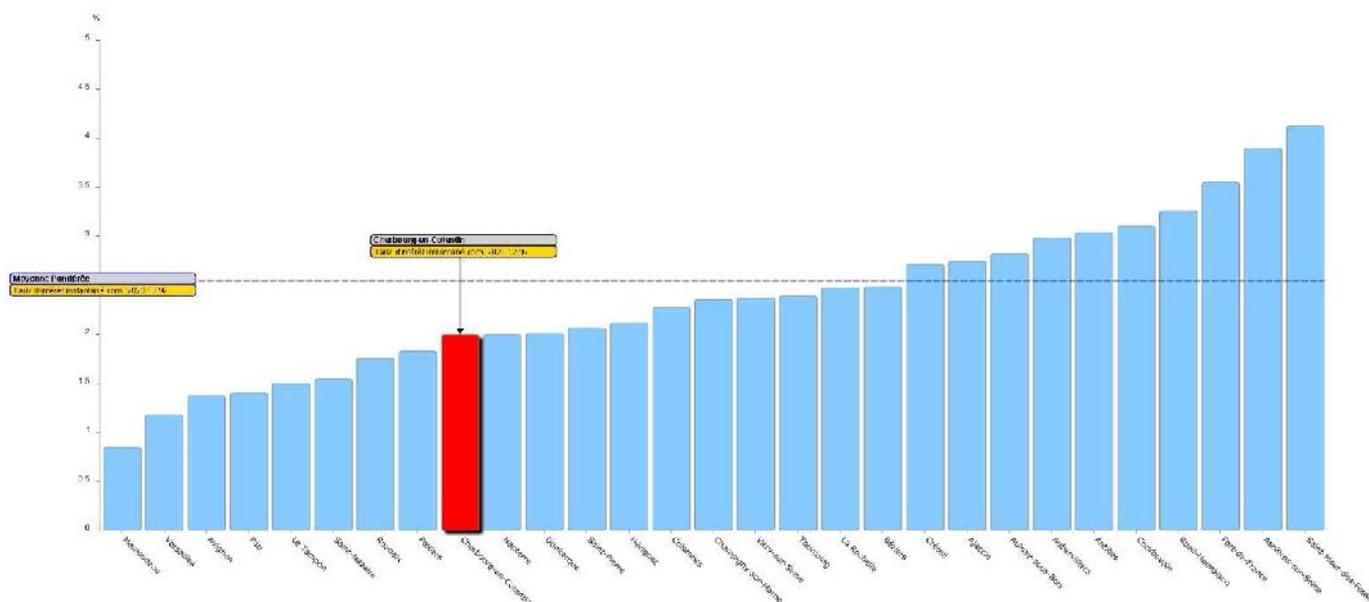
Au 1^{er} janvier 2025, le stock de la dette brute tous budgets confondus de Cherbourg-en-Cotentin atteint 49 344 953 €, dont 1 833 409 € de dette récupérable auprès de la communauté d’agglomération du Cotentin, liée aux compétences économiques, transports, déchets ménagers, prises par cette dernière en 2017 et 2018.

La dette propre municipale s’établit ainsi à 47 511 544 € au 1^{er} janvier 2025 en hausse de 7,92 % (+3,5 M€) par rapport à 2024.

€	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
Dette propre	44 023 133,59	47 511 543,90	3 488 410,31	7,92%
Dette récupérable (aggllo)	2 108 575,85	1 833 408,97	-275 166,88	-13,05%
Dette brute budget général	46 131 709,44	49 344 952,87	3 213 243,43	6,97%

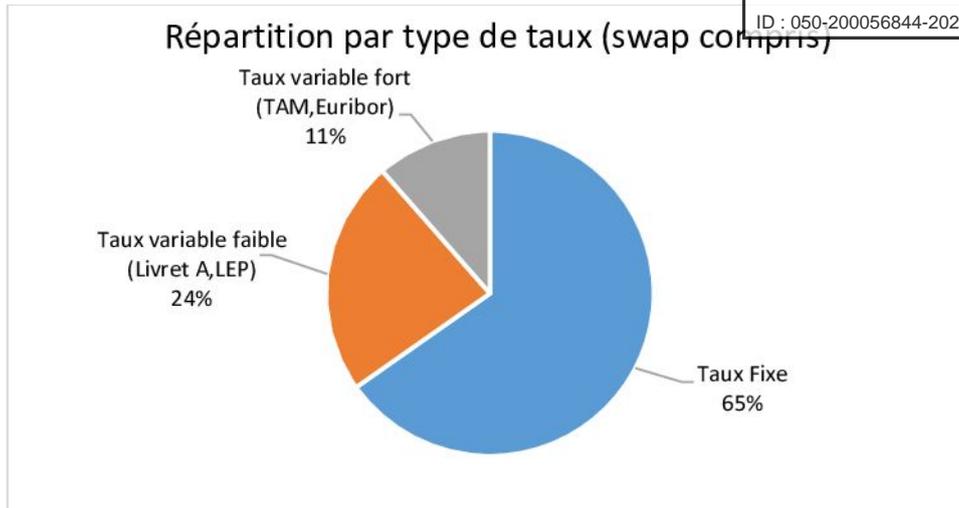
5.3. Une progression de l’annuité qui reste mesurée

Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l’exercice. S’élevant à 2 % en 2023, il est l’un des plus bas des communes de la strate (moyenne 3 %).



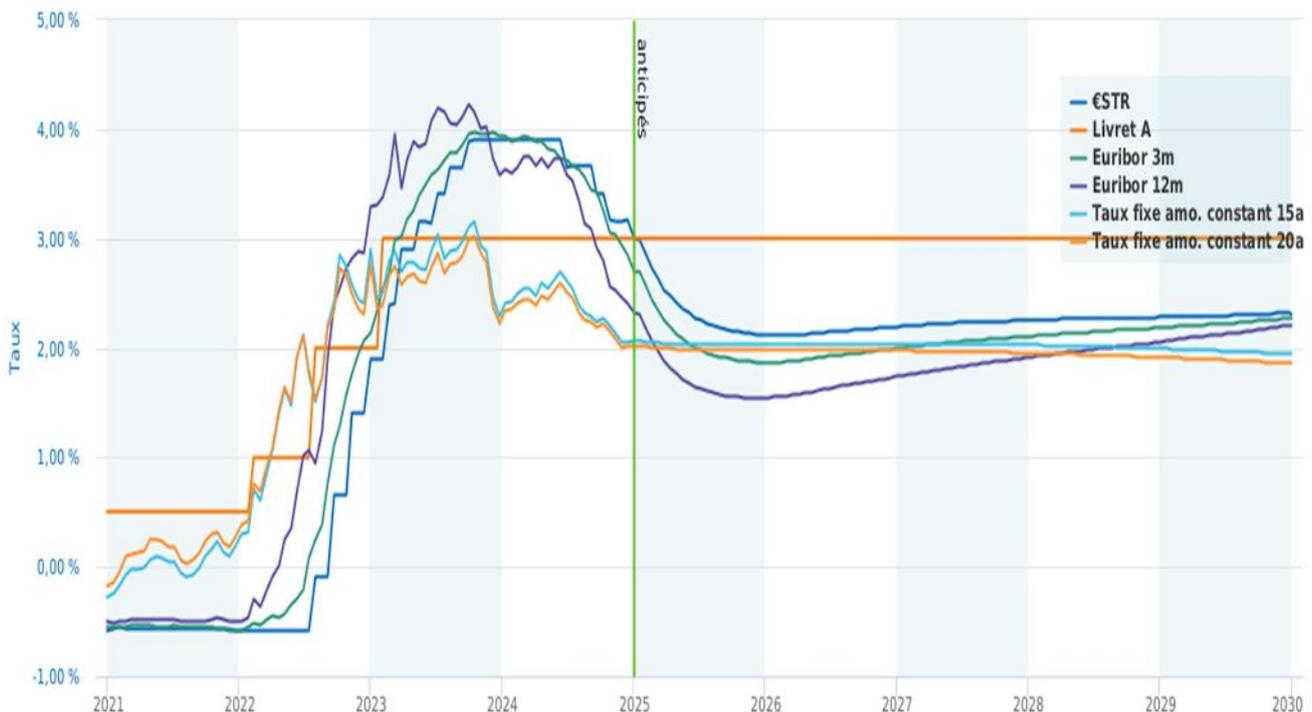
La dette est saine, avec une répartition de 49 % de taux fixe et 51 % de taux variable.

En tenant compte des contrats de couverture taux variable contre taux fixe, l’encours à taux fixe est conforté, 65 % de taux fixe, 24 % de Livret A et LEP et de 11 % de taux monétaires courants. Cette structure permet de limiter l’impact de la hausse des taux sur le budget de la collectivité.



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget général est entièrement sécurisée, avec 100 % de 1A, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable, y compris les swaps, représentant 15 % de l'encours qui permettent de se protéger de la hausse actuelle des taux.

Après une longue période de taux historiquement bas voire négatifs, les taux ont fortement augmenté depuis l'été 2022, avec un pic atteint en fin d'année 2023. Conformément aux prévisions, les taux d'intérêt se sont détendus sur 2024 et semblent se maintenir sur la période à venir.



L'annuité nette prévisionnelle du budget général atteint 6 469 173 €, soit un niveau équivalent à 2024 en tenant compte des swaps.

	BP 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
Capital	5 710 107	5 929 644	219 537	3,8%
Intérêts (y ICNE et swaps nets)	1 123 684	887 240	-236 444	-21,0%
Annuité brute	6 833 791	6 816 884	-16 907	-0,2%
Annuité récupérée CAC	370 890	347 141	-23 749	-6,4%
Annuité nette	6 462 901	6 469 743	6 842	0,1%

CONCLUSION :

Durant ce mandat, le budget municipal aura traversé plusieurs crises inédites dans leur ampleur et leur durée, sans jamais remettre en question les fondamentaux qui le caractérisent, à savoir,

- des services publics de qualité pour tous,
- un équilibre de la section de fonctionnement préservé,
- un niveau exceptionnel d'investissement,
- une dette maîtrisée.

Ces résultats positifs sont le fruit d'une politique municipale avisée, conjuguant les performances apportées par la création de la commune nouvelle ainsi que la mutualisation des moyens et la péréquation des richesses issues de la communauté d'agglomération du Cotentin. Ces restructurations institutionnelles, décidées lors du précédent mandat, ont porté leurs fruits et ont permis de hisser la Ville et le Cotentin vers un dynamisme vertueux au service de tous.

Le Maire

Benoît ARRIVE

RAPPORT ANNUEL 2024

Egalité Femme Homme



Table des matières

Contexte.....	3
L'EGALITE FEMME HOMME, LES CHIFFRES DE 2023	4
Conditions générales	4
Evolution de carrière et titularisation.....	5
Rémunération.....	5
Formation	6
Organisation du temps de travail	7
Conditions de travail et congés	9
LES ACTIONS DESTINEES AU PUBLIC EN 2024	10
Un festival et un prix littéraire dédié.....	10
L'engagement dans la lutte contre les violences.....	12
La prise en compte du genre dans la promotion de la santé	13
Les instances de coordination	14
LE BILAN 2024 DES ACTIONS du PLAN 2024-2026.....	15
Glossaire	17

Contexte

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017.

A ce titre, la loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, prévoyait un certain nombre de mesures à mettre en place d'ici à 2021 : plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle ; dispositif de recueil de signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, etc...; Ainsi, les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent élaborer depuis décembre 2020, un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La durée de ce plan est de trois ans au maximum, renouvelable.

Ce plan doit comporter au moins des mesures visant à :

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

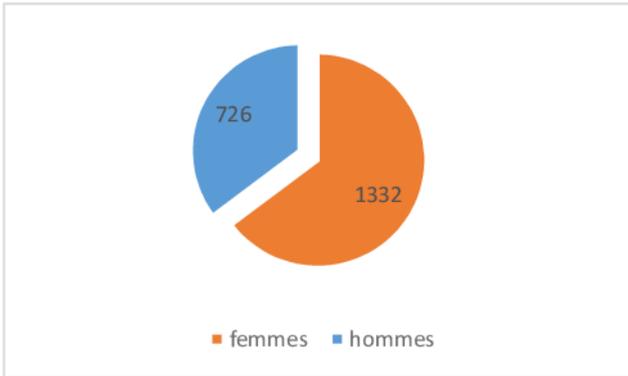
Le plan 2024/2026 a été établi en mars 2024, pour une nouvelle période de trois ans.

Le rapport annuel 2024 présente les données chiffrées de 2023 et les actions menées sur l'année 2024.

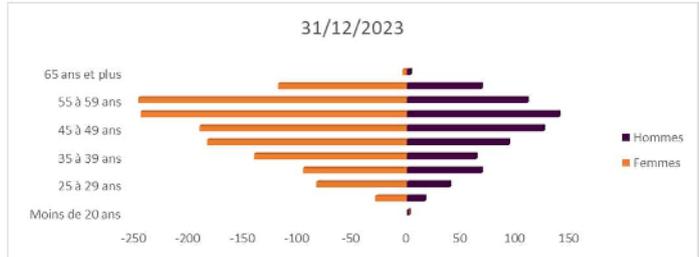
L'EGALITE FEMME HOMME, LES CHIFFRES DE 2023

Conditions générales

Au 31 décembre 2023, la collectivité employait 1332 femmes et 726 hommes sur emploi permanent

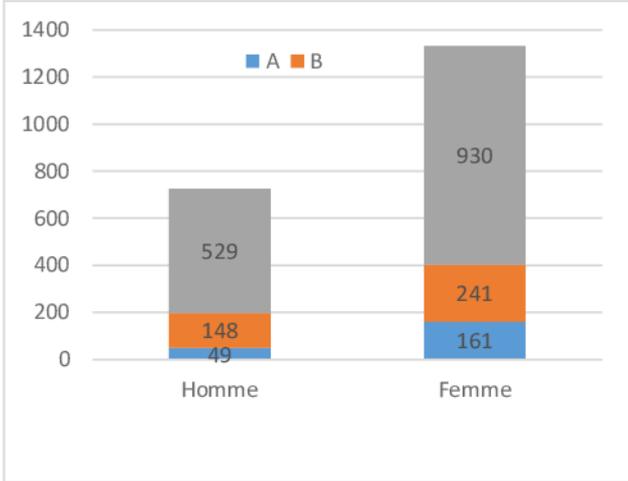


Effectif permanent 2023



La collectivité emploie 7 agents sur emploi fonctionnel, dont 3 femmes en 2023.

Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents) en 2023



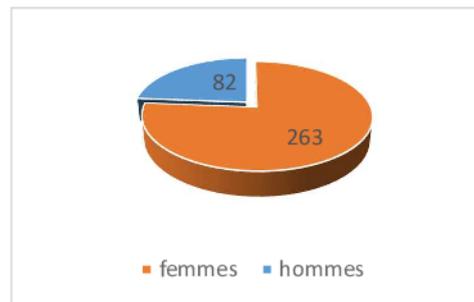
Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

	2023	
	Hommes	Femmes
Administrative	49	440
Technique	555	427
Culturelle	26	43
Sportive	28	12
Sociale/ Médico-so- ciale	16	364
Sécurité	16	4
Animation	36	42
Total	726	1332

Taux de féminisation par catégorie du grade

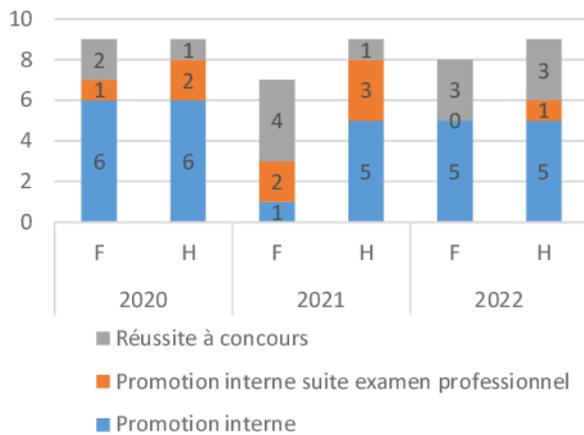
	2022	2023
A	75,94%	76,67%
B	63,47%	61,95%
C	63,10%	63,74%

Répartition F/H agents non permanents 2023



Evolution de carrière et titularisation

Avancements 2020, 2021, 2022

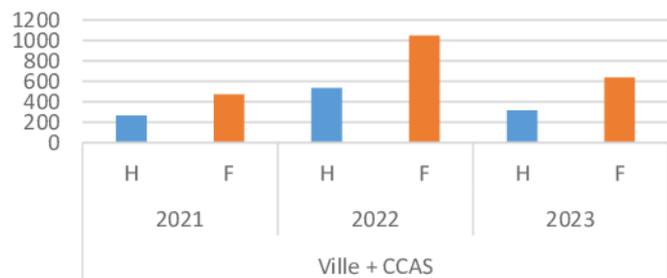


Rappel :
sur 2067 agents, 1334 sont des femmes, 733 des hommes.

Agents bénéficiaires d'un avancement de grade



Agents bénéficiaires d'un avancement d'échelon



Rémunération

Somme des dix rémunérations les plus élevées

2023	Nombre d'agents	total rémunérations
Femme	4	444 107,16 €
Homme	6	436 796,51 €

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes (emplois permanents)

2023	EN %	Homme	Femme
CAT A		36,62	29,77
CAT B		23,58	23,64
CAT C		22,48	21,33

Agents bénéficiaires de la GIPA 2023

Catégorie	Femmes	
	Nb. Bénéficiaires	Coût
A	12	12 263,18 €
B	64	34 558,74 €
C	88	42 324,37 €
Total	164	89 146,29 €

Catégorie	Hommes	
	Nb. Bénéficiaires	Coût
A	2	1 392,06 €
B	47	23 203,74 €
C	78	32 175,68 €
Total	127	56 771,48 €

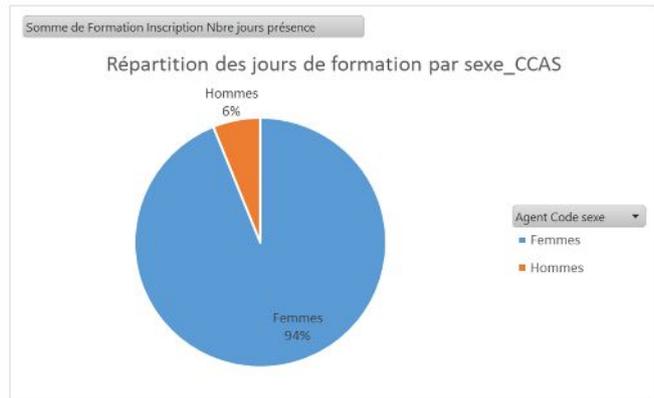
Formation

Les données concernent les agents permanents (titulaire, stagiaire, contractuel).

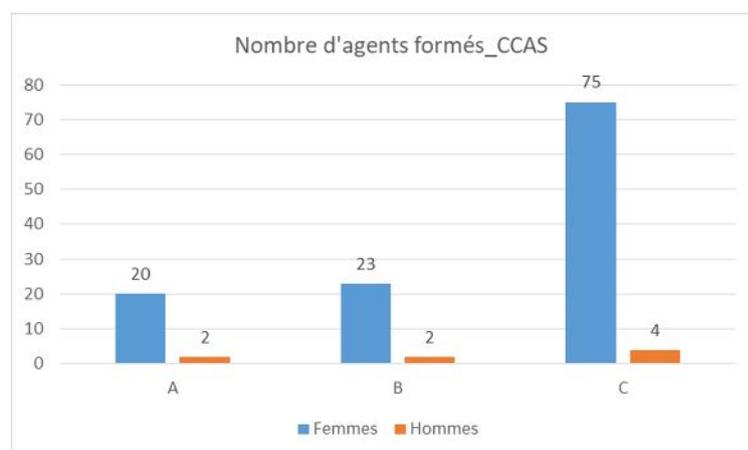
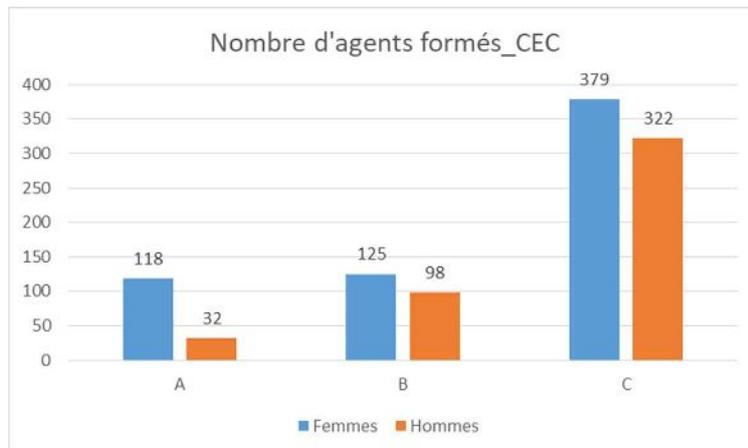
De façon générale, concernant le nombre de départs en formation sur la collectivité, la répartition femmes/hommes suit le taux général des agents et est corrélé avec les effectifs.

En effet, pour le CCAS 94 % de départs en formation concerne la population féminine pour un effectif au 31/12/2023 de 92% femmes. Et pour CEC, 54% de départs en formation concerne la population féminine pour un effectif au 31/12/2023 de 60% femmes.

En terme de présence en 2023, 5048.09 jours de formations ont été réalisés, 2867.64 jours pour les femmes et 2180.45 jours pour les hommes.

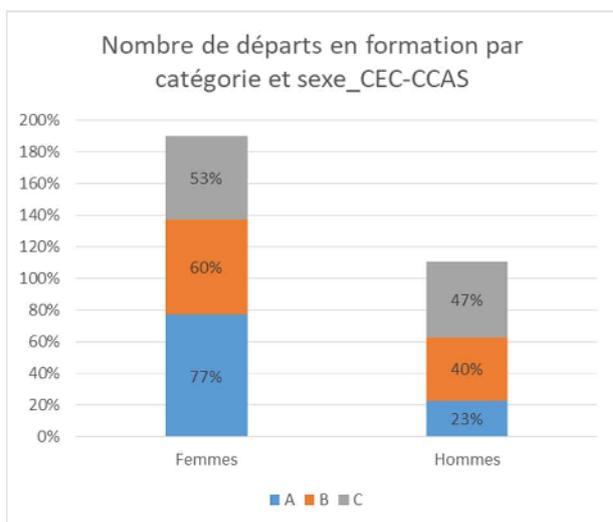


En 2023, nous avons eu 1074 agents CEC et 126 agents CCAS formés soit 1200 agents partis en formation au moins une fois dans l'année dont 740 femmes et 460 hommes. Ce qui représente 55% de l'effectif féminin CEC/CCAS formés et 63% de l'effectif masculin formés.





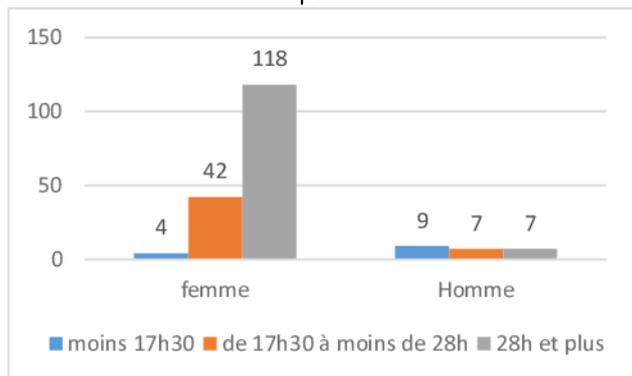
Le taux de départ en formation par catégorie selon le genre suit globalement la structure des effectifs de Cherbourg en Cotentin. On notera toutefois que les agents masculins de catégorie C qui sont 47% à partir en formation alors qu'ils représentent 36% des effectifs de cette catégorie.



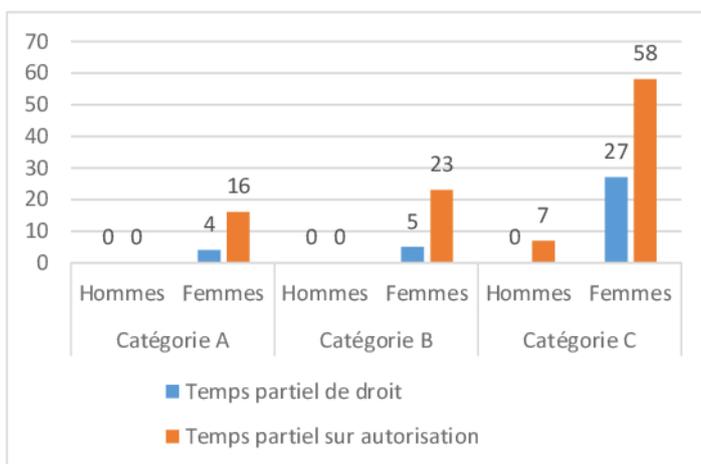
Nombre de départs en formation par catégorie et par sexe sur le nombre total de départ en formation par catégorie.

Organisation du temps de travail

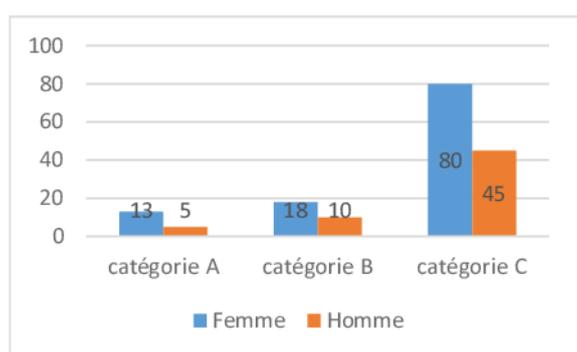
Répartition des agents permanents à temps non complet en 2023



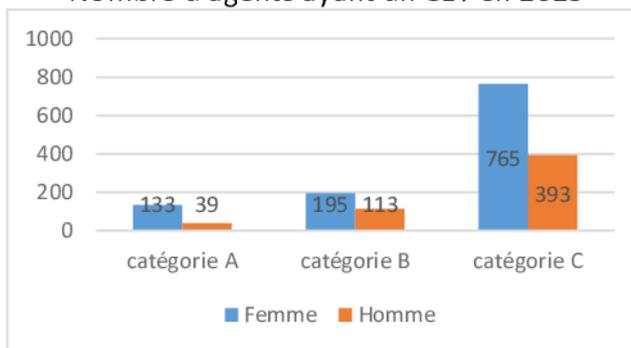
Agents permanents à temps partiel de droit ou sur autorisation en 2023



Nombre d'agents ayant ouvert un CET en 2023



Nombre d'agents ayant un CET en 2023

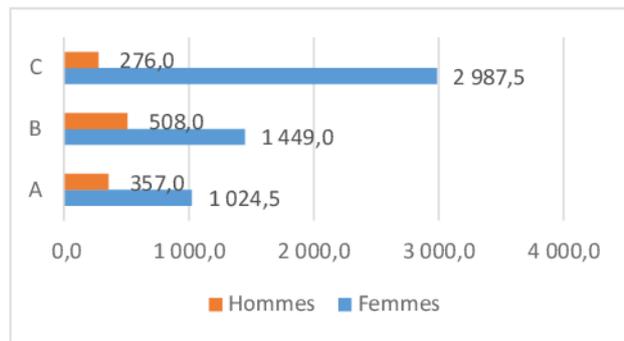


En 2023, 314 personnes ont bénéficié du télétravail dont 53 hommes, et 261 femmes. 18 situations, toutes des femmes, étaient en lien avec leur état de santé.

Note : 3 options de télétravail sont possibles :

- Télétravail classique 1 jour par semaine soit 47 jours par an maximum.
- Télétravail supérieur à 1 jour par semaine sur avis de la médecine préventive.
- Télétravail supérieur à 1 jour par semaine (femme enceinte ou agent éligible au congé de proche aidant).

Nombre de jours télétravaillés en 2023



	2022	2023
Femme	1021,5j	5461j
Homme	214,5j	1141j

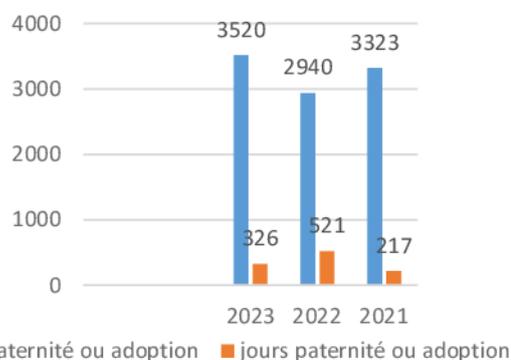
On constate une nette augmentation du nombre de jours télétravaillés en 2023

Conditions de travail et congés

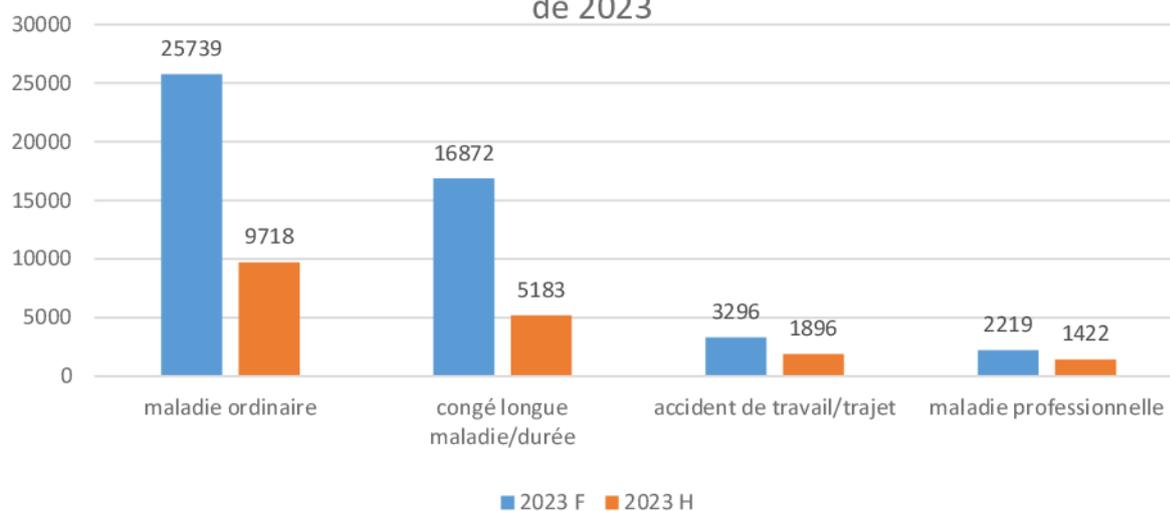
Congés maternité, paternité ou adoption des agents sur emploi permanent en 2023

- 326 jours de congés paternité ou adoption
- 3520 jours de congés maternité ou adoption

Evolution du nombre de jours maternité/paternité de 2021 à 2023



Nombre de journées d'absence de effectif permanent au cours de 2023



Les jours d'arrêts pour maladie professionnelle en 2023, concernent :

- la filière technique : 3 femmes et 6 hommes de catégorie C.
- la filière médico-sociale et sociale : 4 femmes de catégorie C et 2 femmes de catégorie B.
- la filière administrative : 1 femme de catégorie B et une femme de catégorie C.
- la filière culturelle : 1 femme de catégorie A.

LES ACTIONS DESTINEES AU PUBLIC EN 2024

Le volet externe se décline en 3 axes majeurs :

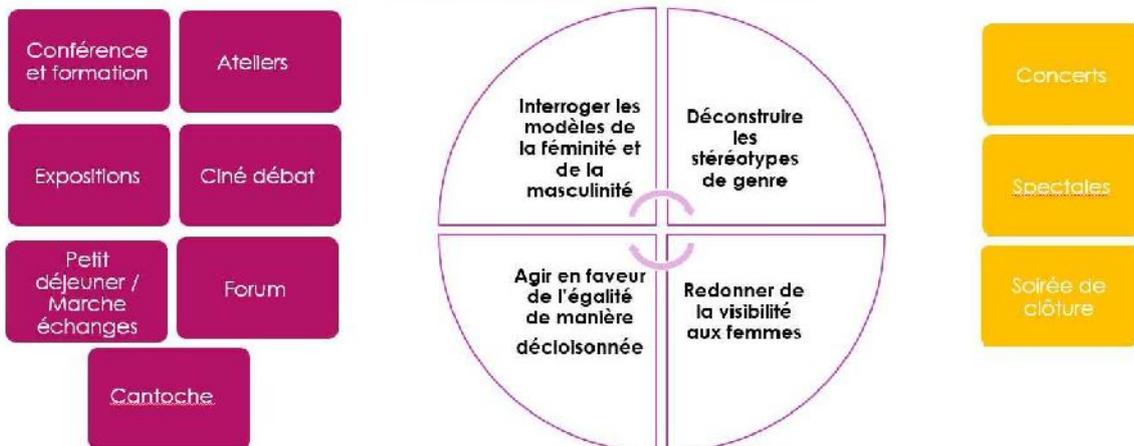
- **Un festival et un prix littéraire dédiés**
- **Un engagement fort dans la lutte contre les violences**
- **La prise en compte du genre dans la promotion de la santé**

Un festival et un prix littéraire dédié

Depuis sa création à Cherbourg-en-Cotentin en 2000, le festival Femmes dans la ville, qui s'appuie sur la journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars, continue de défendre l'égalité entre hommes et femmes dans nos sociétés.

Ce festival organisé par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, ses partenaires et des bénévoles, veut aussi plus que jamais contrer les stéréotypes de genre et lutter contre toutes les formes de discriminations, rendre possible l'épanouissement individuel et façonner une société ouverte sur le monde et respectueuse de l'altérité.

Des objectifs poursuivis sous forme festive



Edition 2024 :

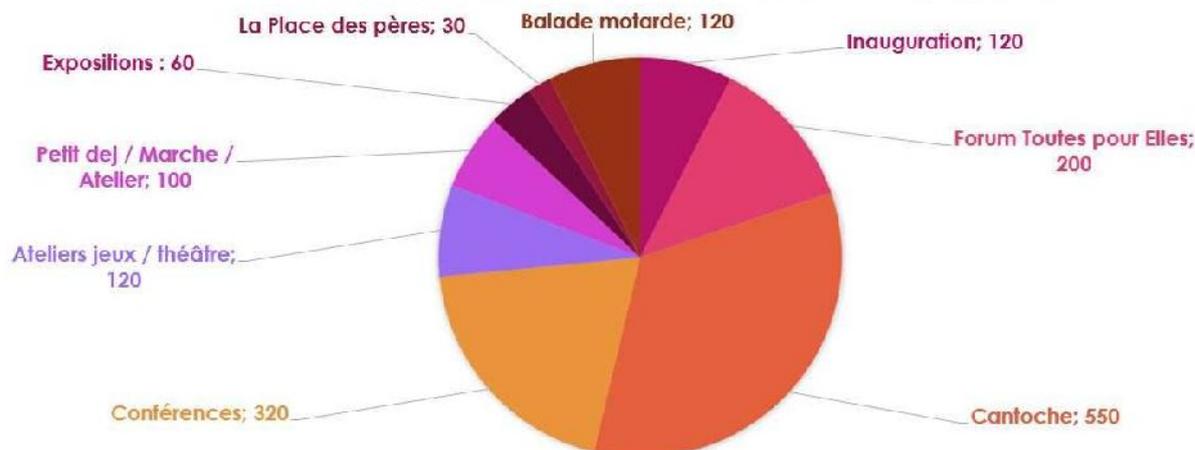
Dans différents champs...

Convivialité Solidarité
Lien social interquartiers multipartenarial

• La candoche
• La soirée de clôture

Sports	Culture	Education	Histoire	Parentalité	Politique	Santé	Travail Entrepreneuriat
<ul style="list-style-type: none"> Exposition Toutes musclées Formation Balade motarde 	<ul style="list-style-type: none"> • Spectacles • Concerts • Exposition Arts et science 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence Elise De Mehlé • Jeux d'exploration • Jeux proposés par les jeunes de la MPT II 	<ul style="list-style-type: none"> • Ciné-débat • Exposition féminisme • Pièce théâtre des élèves au lycée Millet 	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition participative • Café des papas • Formation réseau parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition militantes contemporaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Corps en colère • Petits déjeuner échanges • Exposition fais pas genre • Conférence 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier négociation • Forum toutes pour Elles

PUBLIC AU VILLAGE : ENVIRON 1600 PERSONNES



• LE PRIX LITTÉRAIRE ÉGALITÉ JEUNESSE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin organise depuis 2019 un prix littéraire unique en France : le Prix Littéraire Égalité Jeunesse.

Son objectif est de mettre en avant les ouvrages ayant un impact positif sur la construction identitaire des jeunes et proposant une vision de la société plus égalitaire, notamment par la représentation de la singularité et de la diversité

Des classes de 3e et 2de des collèges et lycées de Cherbourg-en-Cotentin sont invités à lire une sélection de 4 à 5 ouvrages, roman graphique ou roman, sélectionnée par des professionnels de la ville, des professeurs documentalistes et l'antenne Cherbourg du Centre LGBTI.

Les élèves se réunissent ensuite en jury pour déterminer l'ouvrage lauréat, la ville lui décerne un prix de 2 000 euros pour soutenir l'écriture jeunesse émergente qui œuvre en faveur de plus d'égalité et déconstruit les stéréotypes et les préjugés

Les ouvrages sont sélectionnés à partir des critères suivants : publication récente / auteur·ice n'ayant pas publié plus de cinq ouvrages / des ouvrages qui proposent une vision de la société plus égalitaire, plus diverse et singulière

Les attendus sont les suivants :

→ faire réfléchir sur la notion d'identité et de construction de soi,

- mettre en avant les différences, montrer l'importance de la singularité, de l'acceptation de ses particularités quelles qu'elles soient,
- dénoncer les stéréotypes et les préjugés, ainsi que les représentations normées de la société.

Les classes participantes des collèges et lycées de Cherbourg en Cotentin :

- bénéficient en amont d'une intervention sur les attendus du Prix et l'égalité
- reçoivent au minimum 1 jeu des 5 ouvrages de la sélection
- organisent un vote au sein de la classe,
- choisissent un ou deux élèves pour les représenter le jour de la délibération et pour défendre l'ouvrage choisi par la classe.

Une rencontre avec l'auteur ou autrice leur est également proposée durant le Festival du livre.

Les ouvrages sélectionnés en 2024:

- « Avorter, un droit en danger ? » De Ghada Hatem-Gantzer (Éditions de la Martinière Jeunesse)
- « Comme nous brûlons » de Lisa Balavoine (Rageot)
- « La pointe du compas » d'Anne Rehbinder (Actes Sud Jeunesse)
- « Ma Part de l'Ours » de Marine Veith (Sarbacane)

10 classes de collèges et lycée qui ont participé et décerné le prix à La lauréate du prix est **Anne Rehbinder pour «La Pointe du compas»**.

Une centaine d'élèves de 3^{ème} engagés dans le prix pour 2025 ont pu assister au spectacle en présence de l'autrice en octobre à la salle Millet'nium.

L'engagement dans la lutte contre les violences

Inscrit tant dans le Plan Municipal de Santé que dans la feuille de route du Conseil Local de Prévention de la délinquance, Cherbourg-en-Cotentin poursuit l'implication des communes historiques et de la Cuc dans la mobilisation pour l'élimination des violences faites aux femmes depuis 20 ans autour de 2 axes forts :

• L'accompagnement et le soutien des partenaires engagés dans la lutte contre les violences intra familiales :

Cet axe a été et reste une priorité du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance. Depuis 15 ans, ce choix conjugué au souhait des différents acteurs associatifs de développer un travail en commun a permis d'engager une démarche de réseau en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est aujourd'hui un réseau consolidé de partenaires qui développe les complémentarités, échange autour des problématiques communes pour informer les pouvoirs publics des réalités rencontrées et se mobilise chaque année pour accompagner les professionnels et sensibiliser le grand public.

En 2024 cela s'est traduit par :

- Le soutien financier annuel aux associations qui contribuent à améliorer le parcours des femmes victimes et assurer l'accès aux droits depuis. (ACJM, CIDFF, Sortir du Silence, Association Femmes, la Belle échappée...)
- L'animation du groupe de travail violences intra familiales. Ce travail partenarial coordonné permet la mutualisation des savoirs faire de chacun et une confiance réciproque pour une meilleure efficacité au service des personnes victimes de violences :
 - Présentation du pôle psycho social au commissariat,
 - Présentation du rôle du parquet et des dispositifs propres aux VIF
- La réalisation d'outils communs pour aider à la prise de conscience et à la lisibilité des lieux d'accueil et d'écoute :
 - Edition des cartes de visites violences : plus de 3000 par an
 - Edition de pastilles vidéos : ces vidéos de format court permettent de visualiser le lieu et la personne qui va les recevoir et facilite ainsi l'orientation.
 - La relance de l'opération Angela en novembre
- La formation des professionnel.le.s :

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport en mars et en décembre. (40 personnes)

● Les actions de lutte contre le sexisme qui constitue le terreau des violences faites aux femmes

Les services de Cherbourg en Cotentin et ses partenaires réalisent chaque année des interventions dans les établissements scolaires de la primaire au lycée et organisent des temps de sensibilisation du grand public, notamment autour de la journée du 25 novembre.

Des expositions présentées durant l'année sur les structures de la ville ou de ses partenaires.

L'exposition Fais pas genre sur les violences sexuelles

L'exposition sur les violences sexistes et sexuelles de Fanny Vella

Derrière les chiffres de Fanny Vella

Les actions de sensibilisation en direction du grand public :

- En septembre dans le quartier des Fourches « De vives voix » organisé par le Collectif des habitants et des associations des Vallons, le centre social Flora Tristan et l'association Femmes - service La Belle Echappée (les violences intra familiales)
- En octobre ciné débat sur le film Niki de Saint Phalle au Palace organisé par le Centre social (inceste)
- En novembre journée d'action : soutien à la manifestation organisée par les associations militantes, conférence sur les violences sexuelles et relance de l'opération Angela (violences sexuelles, harcèlement de rue)

La prise en compte du genre dans la promotion de la santé

Les conditions de vie et d'environnement, notamment au travail, exposent différemment les femmes et les hommes aux risques de santé, et peuvent être sources d'inégalités de santé. En effet, s'agissant des facteurs de risques et de pénibilité au travail sous-estimés chez les femmes on peut notamment évoquer : les activités en horaires décalés, les risques psychosociaux touchant plus gravement les femmes, le constat de renoncements aux soins plus fréquents que chez les hommes, mais également une attention moindre à l'hygiène de vie (activité physique par exemple). A cela s'ajoute les charges domestiques et familiales plus lourdes pour les femmes (engendrant une charge mentale significative), une probabilité d'exposition aux violences plus importante, ainsi qu'un plus grand impact des nuisances environnementales chez les femmes, notamment en périodes pré conceptionnelles et prénatales.

Plusieurs actions de la direction jeunesse et solidarités en 2024 :

- Le travail sur la répartition des tâches mené dans le cadre de la coordination parentalité.
- L'exposition participative la place des pères, lancée en mars dans le cadre de Femmes dans la ville, présentée et enrichie au Kiosque en décembre.
- Les actions de sensibilisation à l'auto palpation, les mammographies accompagnées, et le travail avec les partenaires locaux sur un village santé des femmes.
- Les actions d'activités physiques adaptées et de reprise d'activité
- Les temps pour les élèves (interventions, spectacles, conférences, ateliers, prix égalité jeunesse, ...) qui en complément des enseignements, actions et interventions menés dans leur établissement respectif facilitent la mise en place d'un parcours d'éducation à la vie affective et sexuelle et à l'égalité.
- Les formations et les outils mutualisés mis à disposition pour faciliter la mise en place d'actions qui contribuent au parcours d'éducation à la vie affective et sexuelle et à l'égalité.
2024 : Formation sur l'éducation non genrée pour les professionnel.le.s de l'animation, Formation avec le centre LGBTI pour les éducateurs sportifs, création d'une mallette pédagogique avec de nouvelles expositions et jeux.

- L'accompagnement des associations comme l'antenne de Cherbourg du centre LGBT de Normandie et depuis 2024 le planning familial 50
- La lutte contre les inégalités générées par le tabou des règles et la précarité menstruelle : Dans la continuité de l'acquisition en 2023 de distributeurs de protections menstruelles pour équiper ses structures jeunesse et centres sociaux avec des produits sains et biodégradables, en 2024, Cherbourg en Cotentin s'est doté de distributeurs pour équiper ses piscines, bibliothèques et salles de spectacle.

Les instances de coordination

Pour permettre la déclinaison des axes ci-dessus, Cherbourg en Cotentin coordonne plusieurs instances afin d'échanger sur les difficultés rencontrées, sur les outils d'intervention à mutualiser, de participer à des actions de formation commune et de déterminer un programme d'actions cohérent tout au long de l'année.

Partenaires : Education nationale (infirmière, cpe, assistante sociale collèges et lycée), IFSI, Maison de jeunes, réseau parentalité, Centre de santé, associations dans le champ de la santé sexuelle et de la lutte contre les violences (CAAP 'S, VIH'GILANCE, Le Refuge, Antenne du Centre LGBTI, CIDFF, Sortir du Silence, Association Femmes, ACJM, ...), Planning familial 50, MADO, Fondation Bon Sauveur, CAARUD, ADSEAM, CHRS Louise Michel, CCAS, CHPC, Centre de planification, Au fil e l'eau, Cegidd, CPAM, DRDFE, Police Nationale, Parquet, Barreau, UMJ, CISP de la CAC, CCAS, Département, infirmier.e.s libérales, sages femmes ...)

La mise en œuvre du volet externe a ainsi permis de travailler à :

- **Favoriser la critique de la norme et la déconstruction des stéréotypes :**
 - o dans les parcours éducatif
 - o dans l'accompagnement à la parentalité
- **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles :**
 - o sensibilisation du public,
 - o soutien aux professionnels pour faciliter la détection et l'accompagnement des victimes,
 - o visibilité des ressources pour les victimes
 - o sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes auprès des professionnels
- **Favoriser l'accueil des personnes de façon inclusive au sein des services de la collectivité :**
 - o formation à l'accueil des personnes en situation de handicap
 - o formation l'accueil des personnes LGBTQI+
- **Encourager l'entrepreneuriat au féminin**
- **Encourager la programmation culturelle au féminin et/ou féministe**
- **Rendre plus visible les femmes dans la sphère publique**
- **Lutter contre les inégalités générées par le tabou des règles et la précarité menstruelle.**
- **Créer une culture commune de l'égalité : groupes de travail, conférences, rencontres, formations.**

LE BILAN 2024 DES ACTIONS du PLAN 2024-2026

Neufs actions sont inscrites dans le plan 2024-2026. Elles sont à réaliser sur les trois années du plan. Le bilan 2024 est le suivant :

L'action 1 : La Parentalité

- une enquête interne sur le vécu de la parentalité a été menée entre mai et juillet 2024
- un Echangeons RH Encadrants a été organisé en novembre sur le thème de la parentalité. Son objectif était de dévoiler les retours de l'enquête, les dispositifs accompagnants existants tant sur la collectivité que dans la ville, les dispositifs aidants mis en place par la ville, le COS Normand et le CASCs.
- la mise en place d'une bulle d'allaitement via l'implémentation des fonctions du bureau polyvalent de l'Hôtel de ville. Cette action spécifique a été présentée lors du F3SCT de Novembre.

L'action 3 : Lutter contre le sexisme

Certains éléments de la campagne de communication 2025 qui ont été préparés concernent ce thème.

L'action 4 : nomination équilibrée femmes hommes dans l'encadrement

Un bilan a été réalisé sur la répartition femme/homme dans les fonctions hiérarchiques. Il va constituer le point de départ des actions à venir.

*L'action 2 : l'accès des métiers à tous,
L'action 5 : embarquement inclusif
L'action 6 : former des acteurs RH en lien avec le terrain*

Pas d'action entreprise en 2024 pour ces actions.

L'action 7 : diffuser la politique Egalité femme homme

Une campagne de communication a été préparée pour être diffusée en 2025. Elle aborde les thèmes du sexisme, des compétences non genrées, de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, de la parentalité.

- 4 affiches : elles seront diffusées progressivement au sein des services.
- 1 marque page
- 4 flyers rappelant les actions du plan (un flyer par affiche).

L'action 8 : Tous les métiers sont mixtes

Un travail collaboratif entre les services de communication interne et externe a débuté pour élaborer plusieurs supports de communication, tant interne qu'externe, à destination des lycées professionnels, salons, forum, IUT...ou de tout candidat potentiel !

L'action 9 : l'absence menstruelle

Un groupe de travail a été mis en place en mars 2023, regroupant une vingtaine de personnes, élues, représentants du personnel, médecin, sage-femme et infirmière, assistante sociale, spécialiste lutte contre les discriminations, agents volontaires.

Le groupe a travaillé au cours de 4 séances d'environ 2h et défini une proposition présentée collectivement à M Le Maire en octobre.

Un travail avec les hiérarchies est prévu début janvier 2025 pour sensibiliser et anticiper les difficultés rencontrées quant à une mise en œuvre. Un retour d'expérience avec les participants a été réalisé pour apprécier la méthode utilisée.

Glossaire

Discrimination

Une discrimination est le fait d'opérer toute distinction entre les personnes physiques et/ou morales à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes physiques et/ou morales.

Égalité

Relation entre deux choses ne présentant aucune différence de grandeur, ni de qualité. Principe politique social qui établit les mêmes droits pour tous les citoyens. Devise républicaine.

Genre

Concept qui se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui ont été apprises, qui sont variables au fil du temps et qui changent selon les cultures.

Mixité

Présence des deux sexes sans forcément nombre égal.

Parité

Égalité similitude parfaite.

Stéréotype

En psychologie sociale, un stéréotype est une représentation caricaturale figée, une idée reçue, une opinion toute faite acceptée et véhiculée sans réflexion, concernant un groupe humain ou une classe sociale.